

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1747

20 juillet 2013

### SOMMAIRE

|  |       |  |       |
|--|-------|--|-------|
| 1798 Consumer Equity Long/Short Fund .....           | 83828 | Paola's Secret Garden S.à r.l. ....              | 83833 |
| 1798 US Special Situations Fund .....                | 83828 | Provence Investissements International S.A. .... | 83810 |
| 70Watt Capital Management S.à r.l. ....              | 83831 | Raylux S.à r.l. ....                             | 83833 |
| Barrerat S. à r.l. ....                              | 83813 | Relax Confort .....                              | 83847 |
| Bativia.Lux .....                                    | 83810 | Reliance Finance Limited- SPF .....              | 83830 |
| Belgo Clean S.A. ....                                | 83813 | ROCS Estate S.A. ....                            | 83830 |
| Bradipo Travel International S.à r.l. ....           | 83831 | Sabella Investments Holding S.A. ....            | 83855 |
| First Diamond Group .....                            | 83834 | Sailing East S.A. ....                           | 83829 |
| GUS Finance Luxembourg Limited .....                 | 83849 | Sandstrom Metals & Energy (Luxembourg) .....     | 83856 |
| Hifimmo .....  | 83848 | Simon Pierre S.A. ....                           | 83829 |
| Highland VIIB - PRI (1) S.à r.l. ....                | 83852 | Sitmar S.A. ....                                 | 83826 |
| H-Worldwide SICAV .....                              | 83851 | Skipper Topco S.à r.l. ....                      | 83830 |
| IK Investment Partners S.à r.l. ....                 | 83852 | Skol International Development Luxembourg .....  | 83829 |
| International Corporate Management Company S.A. .... | 83814 | Station-Cristal Sarl .....                       | 83810 |
| IVG Logistics Holding S.A. ....                      | 83813 | Step .....                                       | 83856 |
| Jacquet International .....                          | 83835 | Svenska Re .....                                 | 83827 |
| Jalyne S.A. ....                                     | 83848 | Tangor S.A. ....                                 | 83825 |
| Jardipal Spf S.A. ....                               | 83834 | Tank and Wash Syrdall S.A. ....                  | 83825 |
| Johnson Controls Luxembourg Management S.à r.l. .... | 83835 | TCG Asnières 1 S.à r.l. ....                     | 83825 |
| Kekri .....  | 83835 | TCG Asnières 2 S.à r.l. ....                     | 83826 |
| K.S.A. Lux Cars .....                                | 83847 | Transcom WorldWide S.A. ....                     | 83817 |
| Kulczyk Real Estate Holding 2 S. à r.l. ....         | 83847 | TSC Property Holding S.à r.l. ....               | 83827 |
| Lankos Participations S.A. ....                      | 83848 | TT-Shop S.à r.l. ....                            | 83814 |
| Lapis S.A. ....                                      | 83846 | Valore VI-A S.à r.l. ....                        | 83817 |
| LaSalle JAPAN LOGISTICS II, Sarl .....               | 83846 | Water Dragon S.A. ....                           | 83828 |
| Lear East European Operations .....                  | 83846 | Worms & Cie S.C.A. ....                          | 83834 |
| LeasePlan Luxembourg S.A. ....                       | 83846 | XLF Holdings S.à r.l. ....                       | 83834 |
| Legg Mason Managed Solutions SICAV ..                | 83848 | Zakka S.à r.l. ....                              | 83832 |
| Oaktobe S.à r.l. ....                                | 83833 |  |       |

**Provence Investissements International S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 32.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach.

R.C.S. Luxembourg B 86.607.

—  
EXTRAIT

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 27 février 2013: -

- Est acceptée avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2013 la démission de FIDUCIARY & ACCOUNTING SERVICES S.A. en tant que Commissaire aux Comptes.

- Est acceptée avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2013 la nomination de FIDUCIAIRE SEVE S.A. ayant son siège social 12D Impasse Drosbach, L-1882 Luxembourg n°RCS Luxembourg B 82421 en tant que Commissaire aux Comptes en remplacement de FIDUCIARY & ACCOUNTING SERVICES S.A. jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2018.

Luxembourg, le 27 février 2013.

Pour PROVENCE INVESTISSEMENTS INTERNATIONAL S.A.

Référence de publication: 2013073761/16.

(130090677) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2013.

---

**Station-Cristal Sarl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5634 Mondorf-les-Bains, 8, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 65.196.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013074675/9.

(130091508) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2013.

---

**Bativia.Lux, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3562 Dudelange, 21, rue Schiller.

R.C.S. Luxembourg B 177.862.

—  
STATUTS

L'an deux mil treize, le quinze mai.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

HOME Gestion, société anonyme existant et gouvernée par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 150.545, représentée par son administrateur unique en fonction Monsieur Laurent MORILLON, directeur technico-commercial, né à La Guerche (France), le 31 mars 1966, demeurant à F-57160 Rozérieulles, 10, rue Prés Lemoine

lui-même ici représenté par Fiduciaire Eurolux, société anonyme existant et gouvernée par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à Luxembourg, 196, rue du Beggen, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, numéro 34.752,

elle-même ici représentée par son mandataire spécial Monsieur Régis LUX, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg, 196, rue du Beggen,

en vertu d'une procuration lui délivrée, laquelle après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes.

Laquelle comparante a, par son mandataire, requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle constitue par la présente.

Laquelle comparante a, par son représentant, requis le notaire instrumentant, d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée à constituer, par les présentes.

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «BATIVIA.LUX».

**Art. 2.** Le siège social est établi dans la commune de Dudelange.

Il pourra être transféré en tout autre endroit dans le Grand-duché de Luxembourg par simple décision des associés ou de l'associé unique.

**Art. 3.** La durée de la société est illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet tant à Luxembourg qu'à l'étranger:

- l'achat, la vente, la propriété, l'exploitation par location ou autrement de tout bien ou droit mobilier ou immobilier,
- toutes opérations de promotions immobilières, de lotissement, de construction, de construction-vente, d'intermédiation, de négociation, de courtage dans le domaine immobilier, pour son propre compte ou en qualité de mandataire,
- le suivi technique et le chiffrage des opérations immobilières, ainsi que toute prestation liée à l'économie du bâtiment
- l'achat, la vente, la prise à bail, la location, la gérance, la participation directe ou indirecte par tous moyens ou sous quelque forme que ce soit, à toutes entreprises et à toutes sociétés créées ou à créer, ayant le même objet ou un objet similaire ou connexe;

- et plus généralement toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ci-dessus spécifié ou à tout autre objet similaire ou connexe.

La société a également pour objet toutes prises de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, la gestion ainsi que la mise en valeur de ces participations.

La société pourra employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et valeurs mobilières de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière, tous titres et droits et les aliéner par vente, échange ou encore autrement; la société pourra octroyer aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La société peut recourir en tous lieux à tous actes ou opérations de quelque nature et importance qu'elles soient, dès lors qu'ils peuvent concourir ou faciliter la réalisation des activités visées aux alinéas qui précèdent ou qu'ils permettent de sauvegarder, directement ou indirectement, les intérêts commerciaux ou financiers de la société ou des entreprises avec lesquelles elle est en relation d'affaires.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500,-) divisé en CENT (100) parts sociales de CENT VINGT-CINQ EUROS (EUR 125,-) chacune, entièrement libérées.

**Art. 6.** Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Le non-exercice du droit de préemption entraîne de plein droit agrément de la proposition de cession initiale

**Art. 7.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

**Art. 8.** Les héritiers et représentants ou ayants-droit et créanciers d'un associé ne peuvent, sous aucun prétexte, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration.

Ils doivent pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

**Art. 9.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe les pouvoirs et les rémunérations.

Le gérant est nommé par l'Assemblée Générale. Il est nommé pour une durée indéterminée. Ses pouvoirs sont définis dans l'acte de nomination.

Le gérant peut nommer des fondés de pouvoirs, associés ou non, pouvant agir au nom et pour le compte de la société, dans la limite des pouvoirs conférés dans l'acte de nomination.

Le gérant est habilité à instituer des succursales partout, selon qu'il appartiendra, aussi bien dans le Grand-Duché qu'à l'étranger.

**Art. 10.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient; chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 11.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir les voix des associés représentant les trois quarts du capital social.

**Art. 12.** Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 13.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le dernier jour du mois de décembre de chaque année.

**Art. 14.** Chaque année au dernier jour de décembre il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société, ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes.

Les produits de la société, déduction faite des frais généraux, charges, amortissements et provisions, constituent le bénéfice net.

Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve; ce prélèvement cesse d'être obligatoire, dès que le fonds de réserve a atteint le dixième du capital, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale des associés.

**Art. 15.** En cas de dissolution de la société, chaque associé prélèvera avant tout partage le montant nominal de sa part dans le capital; le surplus sera partagé au prorata des mises des associés. Si l'actif net ne permet pas le remboursement du capital social, le partage se fera proportionnellement aux mises initiales.

**Art. 16.** En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 et de ses lois modificatives.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

**Art. 17.** Pour tous les points non prévus expressément dans les présents statuts, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

#### *Mesure transitoire*

Par dérogation, le premier exercice social commence le jour de la constitution et finira le 31 décembre 2013.

#### *Souscription et Libération*

Les statuts de la société ayant été ainsi établis, la comparante HOME Gestion, préqualifiée, a souscrit à l'intégralité des parts sociales créées.

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées en numéraire, de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500,-) se trouve à la libre disposition de la société, tel qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le confirme expressément.

#### *Estimation des frais*

Le montant des charges, frais, dépenses ou rémunérations sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué sans nul préjudice à la somme de 950,- EUR.

#### *Résolutions de l'associé unique*

Ensuite, l'associé unique, représentée comme ci-avant, s'est réuni en assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

1. Est nommé à la fonction de gérant unique pour une durée indéterminée:

Monsieur Laurent MORILLON, né le 31 mars 1966 à La Guerche (F) et demeurant 10, rue Pré Lemoine à F-57160 Rozérieulles.

Vis-à-vis des tiers, la société est valablement engagée par la signature individuelle du gérant unique.

2.- Le siège social de la société est établi à l'adresse suivante L-3562 Dudelange, 21, rue Schiller.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, en l'étude du notaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au représentant de la comparante, connu du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Régis LUX, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 17 mai 2013. Relation GRE/2013/2056. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 13 juin 2013.

Référence de publication: 2013076892/137.

(130095411) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2013.

---

**Belgo Clean S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9515 Wiltz, 71, rue Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 107.333.

---

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire ARBO SA

Signature

Référence de publication: 2013076893/11.

(130095626) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2013.

---

**Barrerat S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 117.622.

---

Le bilan de la société au 31.12.2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2013076891/12.

(130095332) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2013.

---

**IVG Logistics Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 105.222.

---

*Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires et par le conseil d'administration en date du 12 juin 2013*

1. Le mandat d'administrateur de Mme Mounira MEZIADI, venu à échéance, n'a pas été reconduit.
2. M. Hans de GRAAF, administrateur de sociétés, né à Reeuwijk (Pays-Bas), le 19 avril 1950, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.
3. Les mandats d'administrateur et de présidente du conseil d'administration de Mme Virginie DOHOGNE, venus à échéance, n'ont pas été reconduits.
4. Mme Ingrid CERNICCHI, administrateur de sociétés, née à Metz (France), le 18 mai 1983, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.
5. M. David SANA a été reconduit dans son mandat d'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.
6. M. Guido PINOL a été reconduit dans son mandat d'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.
7. M. Philipp Alexander SCHAPER a été reconduit dans son mandat d'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.
8. La société à responsabilité limitée INTERAUDIT a été reconduite dans son mandat de commissaire jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.
9. Mme Ingrid CERNICCHI a été nommée comme présidente du conseil d'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.

Luxembourg, le 12 juin 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Pour *IVG LOGISTICS HOLDING S.A.*

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013077191/31.

(130094661) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2013.

**International Corporate Management Company S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 15A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 82.892.

—  
*Extrait de l'assemblée Générale Ordinaire de International Corporate Management Company S.A.  
Tenue à Luxembourg, le 2 janvier 2013 au siège de la société*

L'Assemblée a décidé à l'unanimité:

- 1) D'accepter la démission de M. Manfred Reinertz de son poste d'administrateur en date du 23.02.2011;
- 2) D'accepter l'expiration du mandat d'administrateur de M. Christos P. Kinanis en date du 02.01.2013;
- 3) D'accepter l'expiration du mandat d'administrateur de M. Panayiotis I. Kinanis en date du 02.01.2013;
- 4) De nommer M. Philippe Clesse demeurant à 48, rue de Busé, B-6760 St. Rémy - Virton, Belgique, en tant que administrateur jusqu'au 02.01.2019;
- 5) De nommer Mme Tetyana Simonchyk demeurant professionnellement à 205, route d'Esch, L-1471 Luxembourg en tant que administrateur jusqu'au 02.01.2019;
- 6) De nommer M. Edgar Bisenius demeurant professionnellement à 205, route d'Esch, L-1471 Luxembourg en tant que administrateur jusqu'au 02.01.2019;
- 7) De nommer M. Edgar Bisenius demeurant professionnellement à 205, route d'Esch, L-1471 Luxembourg en tant que administrateur - délégué jusqu'au 02.01.2019;
- 8) De nommer la société Bureau Européen de Comptabilité et de Fiscalité S.à.r.l., R.C. B 55.684, en abréviation BECOFIS Sàrl, ayant son siège social à 205, route d'Esch, L-1471 Luxembourg en tant que commissaire aux comptes jusqu'au 02.01.2019.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 janvier 2013.

*Pour la Société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2013077179/28.

(130094869) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2013.

**TT-Shop S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4750 Pétange, 103, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 177.841.

—  
STATUTS

L'an deux mille treize, le onze juin.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette,

ont comparu:

- 1) Monsieur Francesco MICUCCI, salarié, né à Esch-sur-Alzette le 2 août 1987, demeurant à L-3920 Mondercange, 36, rue d'Esch.
- 2) Monsieur Eric JAERLING, salarié, né à Luxembourg le 22 mars 1985, demeurant à L-4750 Pétange, 103, route de Longwy.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Entre les parties ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaires des parts sociales ci-après créées, il est formé une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, régie par les présents statuts et par la législation luxembourgeoise afférente.

**Art. 2.** La société prend la dénomination de: "TT-SHOP S.à r.l."

**Art. 3.** Le siège social est établi à Pétange.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision du ou des gérants qui auront tous les pouvoirs d'adapter le présent article.

**Art. 4.** La société est constituée pour une durée illimitée.

Tout associé pourra dénoncer sa participation dans la société. La dénonciation se fera par lettre recommandée envoyée aux associés et aux gérants avec un préavis de six mois avant l'échéance. L'associé désireux de sortir de la société suivra les dispositions de l'article dix des statuts.

Sans préjudice de ce qui précède, la société pourra être dissoute avant terme par une décision prise à la majorité simple du capital social.

**Art. 5.** La société a pour objet le commerce en gros et en détail.

Elle pourra, d'une façon générale, faire tous actes, transactions ou opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de € 12.500,- (douze mille cinq cents Euros), représenté par 100 (cent) parts sociales de € 125,- (cent vingt-cinq Euros) chacune.

**Art. 7.** Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle dans l'actif social et dans les bénéfices.

**Art. 8.** Les copropriétaires indivis de parts sociales, les nus-proprétaires et les usufruitiers sont tenus de se faire représenter auprès de la société par une seule et même personne agréée préalablement par décision des associés, prise à la majorité simple du capital. L'agrément ne pourra être refusé que pour de justes motifs.

**Art. 9.** Les parts sociales sont librement transmissibles pour cause de mort, même par disposition de dernière volonté, à condition que ce soit en ligne directe ou au conjoint survivant. Tout autre bénéficiaire devra être agréé par une décision prise à l'unanimité des associés survivants. En cas de refus, le bénéficiaire devra procéder conformément à l'article dix des statuts, à l'exclusion du dernier alinéa, et sera lié par le résultat de l'expertise. Au cas où aucun associé n'est disposé à acquérir les parts au prix fixé, le bénéficiaire sera associé de plein droit.

**Art. 10.**

a) Si un associé se propose de céder tout ou partie de ses parts sociales, de même qu'aux cas prévus aux articles quatre et neuf, il doit les offrir à ses co-associés proportionnellement à leur participation dans la société.

b) En cas de désaccord persistant des associés sur le prix après un délai de deux semaines, le ou les associés qui entendent céder les parts, le ou les associés qui se proposent de les acquérir, chargeront de part et d'autre un expert pour fixer la valeur de cession, en se basant sur la valeur vénale des parts.

c) La société communique par lettre recommandée le résultat de l'expertise à tous les associés, en les invitant à faire savoir dans un délai de quatre semaines s'ils sont disposés à acheter ou à céder les parts au prix arrêté. Si plusieurs associés déclarent vouloir acquérir les parts proposées à la vente, elles seront offertes aux associés qui entendent les acquérir en proportion de leur participation dans la société. Le silence des associés pendant le prédit délai de quatre semaines équivaut à un refus.

d) Dans ce cas, l'associé qui entend les céder peut les offrir à des non-associés, étant entendu qu'un droit de préemption est encore réservé aux autres associés en proportion de leurs participations pendant un délai de deux semaines à partir de la date de la communication de l'accord avec des tiers et suivant les conditions de celui-ci. L'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales est remplacé par les articles neuf et dix des présents statuts.

**Art. 11.** La société peut, sur décision de l'assemblée générale, prise à la majorité du capital social, procéder au rachat de ses propres parts sociales au moyen de réserves libres ainsi qu'à leur revente. Ces parts sociales, aussi longtemps qu'elles se trouvent dans le patrimoine de la société, ne donnent droit ni à un droit de vote, ni à des dividendes, ni à une part du produit de la liquidation et elles ne sont pas prises en considération pour l'établissement d'un quorum. En cas de revente, la société procédera suivant les dispositions de l'article dix.

**Art. 12.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non. Ils sont nommés, révoqués par l'assemblée générale des associés, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions, et qui statue à la majorité simple du capital. Ils sont rééligibles et révocables ad nutum et à tout moment.

Les gérants ont le droit, mais seulement collectivement et à l'unanimité, de déléguer partie de leurs pouvoirs à des fondés de pouvoirs et ou à des directeurs.

**Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 14.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède.

Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 15.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions ayant pour objet une modification des statuts pourront également être prises à la majorité simple du capital social. Les dispositions y afférentes des articles 194 et 199 de la loi sur les sociétés commerciales ne trouveront donc pas application.

**Art. 16.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année.

**Art. 17.** Chaque année, le trente-et-un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes.

**Art. 18.** L'excédent favorable du compte de résultats, déduction faite des frais généraux, amortissements et provisions, résultant des comptes annuels, constitue le bénéfice net de l'exercice.

Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légal, jusqu'à ce que celui-ci atteigne le dixième du capital social.

Le solde est à la libre disposition des associés.

**Art. 19.** En cas de dissolution anticipée de la société, la liquidation sera faite par les gérants en exercice, à moins que l'assemblée générale des associés n'en décide autrement. Le résultat, actif de la liquidation, après apurement de l'intégralité du passif, sera réparti entre les propriétaires des parts sociales, au prorata du nombre de leurs parts.

**Art. 20.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

#### *Souscription et Libération*

Les comparants précités présents ont souscrit aux parts créées de la manière suivante:

|  |                 |
|--|-----------------|
| 1. - Par Monsieur Francesco MICUCCI, le comparant sub 1) . . . . . | 60 parts        |
| 2. - Par Monsieur Eric JAERLING, le comparant sub 2) . . . . .     | <u>40 parts</u> |
| TOTAL: CENT PARTS SOCIALES. . . . .                                | 100 parts       |

Ces parts ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de € 12.500,- (douze mille cinq cents Euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

#### *Disposition transitoire*

Exceptionnellement, le premier exercice commence le jour de la constitution et finira le trente-et-un décembre de l'an deux mille treize.

#### *Constatation*

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions prévues à l'article 183 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée par la suite, ont été remplies.

#### *Frais*

Le montant des charges, frais, dépenses ou rémunérations sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à la somme de mille euros.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant les associés, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et, à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes:

- L'adresse de la société est fixée à L-4750 Pétange, 103, route de Longwy.

- Est nommé gérant technique de la société pour une durée indéterminée:

Monsieur Francesco MICUCCI, salarié, né à Esch-sur-Alzette le 2 août 1987, demeurant à L-3920 Mondercange, 36, rue d'Esch, préqualifié.

- Est nommé gérant administratif de la société pour une durée indéterminée:

Monsieur Eric JAERLING, salarié, né à Luxembourg le 22 mars 1985, demeurant à L-4750 Pétange, 103, route de Longwy, préqualifié.

La société est valablement engagée en toutes circonstances soit:

- par la signature unique du gérant technique;

- par la signature conjointe du gérant technique et du gérant administratif.

Le notaire instrumentant a rendu attentif les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: MICUCCI, JAERLING, MOUTRIER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 11/06/2013. Relation: EAC/2013/7430. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): HALSDORF.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 12 juin 2013.

Référence de publication: 2013077530/134.

(130094801) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2013.

**Transcom WorldWide S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2529 Howald, 45, rue des Scillas.

R.C.S. Luxembourg B 59.528.

—  
EXTRAIT

Il résulte des résolutions adoptées par l'assemblée générale des actionnaires de la Société en date du 29 mai 2013 que les mandats des administrateurs suivants de la Société ont été renouvelés avec effet immédiat et jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de la Société de l'an 2014, appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2013:

- Madame Laurie Bowen, née le 14 août 1961 à Waynesboro, Royaume-Uni, avec adresse professionnel au Enterprise Business - Tata Communications Ltd 1<sup>st</sup> Floor, 20 Old Bailey, Londres, EC4M 7AN, Royaume-Uni;
- Monsieur Henning Boysen, demeurant professionnellement au 38, Parkovsvej, DK-2820 Gentofte, Danemark;
- Monsieur Stefan Charette, demeurant professionnellement au 26, Östermalmsgatan, S-43114 Stockholm, Suède;
- Monsieur Alexander Izosimov, né le 10 janvier 1964 à Yakutsk, Russie, avec adresse professionnel au Våringavågen 2B, 182 63 Djurshölm, Suède;
- Monsieur Dermot Jenkinson, né le 2 décembre 1954 à Londres, Royaume-Uni, avec adresse professionnel au Kames Dairies Ltd, Coldstream, Berwickshire, TD124JW, Royaume-Uni;
- Monsieur Mikael Larsson, né le 7 janvier 1968 à Ekeby, Suède, avec adresse professionnel au Investment AB Kinnevik, Skeppsbron 18, 111 30 Stockholm, Suède; et
- Monsieur Roel Louwhoff, demeurant professionnellement au 9, Telecomlaan, B-1831 Diegem, Belgique.

Il résulte des mêmes résolutions que le mandat d'Ernst & Young S.A., une société anonyme constituée selon le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 7, rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activités Syrdall, 2, L-5365, Munsbach, B.P. 780, L-2017, Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B. 47.771, en tant que réviseur d'entreprise agréée de la Société a été renouvelé jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de la Société de l'an 2014, appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juin 2013.

Référence de publication: 2013077527/29.

(130095550) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2013.

**Valore VI-A S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 177.847.

—  
STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the fourth day of June.

Before Maître Francis KESSELER, notary, residing in Esch-sur-Alzette.

THERE APPEARS:

The Vårde Fund VI-A, L.P., a Delaware limited partnership, with registered office at 615 South DuPont Highway, City of Dover, County of Kent, Delaware 19901, United States of America, with registration number 3469156,

hereby represented by Paul Lanois, attorney-at-law, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal (the Attorney).

Said power of attorney, after having been initialled ne varietur by the Attorney and by the undersigned notary, will remain attached to the present deed and be submitted with this deed to the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which it acts, requests the undersigned notary to record the following articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which it hereby declares to incorporate:

### **I. Name - Registered office - Object - Duration**

**Art. 1. Name.** There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name “Valore VI-A S.à r.l.” (the Company), which is governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10<sup>th</sup> August, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), as well as by the present articles of association (the Articles).

#### **Art. 2. Registered office.**

2.1. The registered office of the Company is established in Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

#### **Art. 3. Object.**

3.1 The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any company or enterprise in any form whatsoever (including by way of joint venture) and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest directly or indirectly in the acquisition and management of a portfolio of real estate, patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.2. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person.

3.3. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.

#### **Art. 4. Duration.**

4.1. The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the shareholders.

### **II. Capital - Shares**

#### **Art. 5. Capital.**

5.1. The Company’s corporate capital is fixed at EUR 12,500 (twelve thousand five hundred euro) represented by 12,500 (twelve thousand five hundred) shares each in registered form, each with a nominal value of EUR 1 (one euro), each subscribed and fully paid-up, and each with such rights and obligations as set out in the Articles.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the single shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

**Art. 6. Shares.**

6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, and only one owner is admitted per share. Joint co-owners are required to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3. Shares are freely transferable among shareholders.

If the Company has more than one shareholder, the transfer of shares to non-shareholders is subject to the prior approval of the general meeting representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with articles 189 and 190 of the Law, and article 1690 of the Civil Code.

6.4. A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each shareholder who so requests. Ownership of shares will be established by an entry in the register.

6.5. The Company may redeem its own shares within the limits provided by the Law.

**III. Management - Representation****Art. 7. Board of managers.**

7.1. The Company is managed by one or several managers appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which sets the term of their office. The manager(s) need not be shareholders.

7.2. The managers may be dismissed by the general meeting at any time ad nutum (without any reason).

**Art. 8. Powers of the board of managers.**

8.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either shareholders or not, by the manager, or if there is more than one manager, by the board of managers of the Company.

**Art. 9. Procedure.**

9.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice.

9.3. No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

9.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5. The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

9.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting. Such a meeting shall be deemed to be held at the registered office of the Company and in any event in Luxembourg.

9.7. In cases of urgency, circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

**Art. 10. Representation.** The Company shall be bound towards third parties in all matters by the sole signature of the single manager or if there is more than one manager, by the joint signature of any two managers.

**Art. 11. Liability of the managers.** The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

#### IV. General meetings of shareholders

##### Art. 12. Powers and voting rights.

12.1. The single shareholder assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders.

12.2. Each shareholder has voting rights commensurate to its shareholding.

12.3. Each shareholder may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of shareholders.

##### Art. 13. Form - Quorum - Majority.

13.1. If there are not more than twenty-five shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the shareholders in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The shareholders shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the shareholders may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

13.2. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

13.3. However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the shareholders in number owning at least three quarters of the Company's share capital.

#### V. Annual accounts - Allocation of profits

##### Art. 14. Accounting Year.

14.1. The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first of December.

14.2. Each year, with reference to the end of the Company's year, the single manager or, as the case may be, the board of managers must prepare the balance sheet and the profit and loss accounts of the Company as well as an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising all the Company's commitments and the debts of the managers, the statutory auditor(s) (if any) and shareholders towards the Company.

14.3. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

##### Art. 15. Allocation of Profits.

15.1. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

15.2. The general meeting of shareholders has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or carry it forward.

15.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) a statement of accounts or an inventory or report is established by the manager or the board of managers of the Company;

(ii) this statement of accounts, inventory or report shows that sufficient funds are available for distributions it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the statutory reserve;

(iii) the decision to pay interim dividends is taken by the single shareholder or the general meeting of shareholders of the Company; and

(iv) assurance has been obtained that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

#### VI. Dissolution - Liquidation

16. 1. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be shareholders, appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholder(s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

16.2. The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the shareholder or, in the case of a plurality of shareholders, the shareholders, in proportion to the shares held by each shareholder in the Company.

#### VII. General provision

17. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

### *Subscription and Payment*

The appearing party represented as stated above, hereby declares to subscribe all the 12,500 shares of the Company having a nominal value of EUR 1 each, and to fully pay-up such shares by means of a contribution in cash in an amount of EUR 12,500 (the Cash Contribution). The Cash Contribution shall be allocated to the nominal share capital account of the Company.

Evidence of the payment of the Cash Contribution has been given by means of a blocking certificate confirming the availability of the amount of the Cash Contribution on the Company's bank account.

### *Transitory provision*

The first financial year of the Company shall start on the date hereof and it shall end on 31 December 2013.

### *Estimate of costs*

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-).

### *Sole shareholder resolutions*

Immediately after the incorporation of the Company, the appearing party, the sole shareholder representing the entire share capital of the Company and represented as stated above, takes the following resolutions:

- (a) the sole shareholder sets the number of managers (gérants) at 1 (one) manager;
- (b) the sole shareholder appoints as sole manager of the Company for an unlimited period of time Mr. Jakub Jasica, employee, born on 25 April 1979, in Katowice, Poland, whose professional address is at 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg; and
- (c) the sole shareholder establishes the registered office at 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the Attorney of the sole shareholder, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the Attorney of the sole shareholder in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the date stated above.

The document having been read to the Attorney of the sole shareholder, the Attorney of the sole shareholder signs together with the notary, the present original deed.

### **Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille treize, le quatrième jour de juin.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire, de résidence à Esch-sur-Alzette.

### **COMPARAÎT:**

The Värde Fund VI-A, L.P., une limited partnership constituée selon les lois de l'État du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au 615 South DuPont Highway, City of Dover, County of Kent, Delaware 19901, Etats-Unis d'Amérique et immatriculée sous le numéro 3469156,

ici représentée par Paul Lanois, avocat, demeurant professionnellement au Grand-Duché du Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, en la qualité en vertu de laquelle elle agit, a requis le notaire instrumentant d'enregistrer les statuts suivants d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer:

### **I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination «Valore VI-A S.à r.l.» (la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) et par les présents statuts (les Statuts).

#### **Art. 2. Siège social.**

2.1. Le siège social est établi à Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par décision du gérant unique, ou, le cas échéant, par le conseil de gérance de la Société. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé par décision du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces évé-

nements seraient de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

### **Art. 3. Objet social.**

3.1. La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toute société ou entreprise sous quelque forme que ce soit (y compris sous la forme d'entreprise commune) et la gestion de ces sociétés ou entreprises ou participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir directement ou indirectement dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille immobilier, de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de parts sociales et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts, émissions d'obligations ou de valeurs, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toute autre société. La Société pourra aussi donner des garanties et nantir, transférer, grever, ou créer de toute autre manière et accorder des sûretés sur toutes ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société, et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne.

3.3. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les créanciers, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles, ainsi que toutes transactions se rapportant à la propriété immobilière ou mobilière, qui directement ou indirectement favorisent ou se rapportent à la réalisation de son objet social.

### **4. Durée.**

4.1. La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

## **II. Capital - Parts sociales**

### **Art. 5. Capital.**

5.1. Le capital social de la Société est fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) représenté par 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales chacune sous forme nominative, ayant chacune une valeur nominale de EUR 1,- (un euro), chacune souscrite et entièrement libérée, et chacune avec les droits et obligations prévus dans les Statuts.

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit par résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

### **Art. 6. Parts sociales.**

6.1. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2. Envers la Société, les parts sociales de la Société sont indivisibles et un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3. Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions des articles 189 et 190 de la Loi et de l'article 1690 du Code Civil.

6.4. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé. La propriété des parts sociales sera établie par une inscription au registre des associés.

6.5. La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites et aux conditions prévues par la Loi.

### III. Gestion - Représentation

#### Art. 7. Conseil de gérance.

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommé(s) par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, lequel/laquelle fixera la durée de leur mandat. Le(s) gérant(s) ne sont pas nécessairement associé(s).

7.2. Les gérants sont révocables par l'assemblée générale n'importe quand ad nutum.

#### Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, si la Société est gérée par plus de un gérant, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par le gérant, ou s'il y a plus d'un gérant, par le conseil de gérance de la Société.

#### Art. 9. Procédure.

9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2. Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans la convocation.

9.3. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les membres du conseil de gérance de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque membre du conseil de gérance de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

9.4. Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance ne sont prises valablement qu'à la majorité des voix. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion. Une telle réunion sera considérée comme ayant été tenue au siège social de la Société, et en tous cas, au Luxembourg.

9.7. En cas d'urgence, les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

**Art. 10. Représentation.** La Société sera engagée, en toute circonstances, vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs gérants, par la signature conjointe de deux gérants.

**Art. 11. Responsabilités des gérants.** Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

### IV. Assemblée générale des associés

#### Art. 12. Pouvoirs et droits de vote.

12.1. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2. Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3. Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

#### Art. 13. Forme - Quorum - Majorité.

13.1. Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

13.2. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3. Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés en nombre représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

## V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

### Art. 14. Exercice social.

14.1. L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre.

14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social de la Société, le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance, doit préparer le bilan et les comptes de profits et pertes de la Société, ainsi qu'un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société, avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérants, commissaire(s) aux comptes (si tel est le cas), et associés envers la Société.

14.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

### Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pourcent (10%) du capital social de la Société.

15.2. L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende ou le reporter.

15.3. Des dividendes intérimaires pourront être distribués à tout moment dans les conditions suivantes:

- (i) un état comptable ou un inventaire ou un rapport est dressé par le gérant ou le conseil de gérance de la Société;
- (ii) il ressort de cet état comptable, inventaire ou rapport que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à la réserve légale;
- (iii) la décision de payer les dividendes intérimaires est prise par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés de la Société;
- (iv) il est établi que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés.

## VI. Dissolution - Liquidation

16.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2 Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

## VII. Disposition générale

17. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

### *Souscription et Libération*

L'Associé Unique déclare souscrire toutes les 12.500 parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de EUR 1,- chacune, et les libérer entièrement au moyen d'un apport en numéraire de EUR 12.500,- (l'Apport en Numéraire). L'Apport en Numéraire sera affecté au compte capital social nominal de la Société.

Le paiement en vertu de l'Apport en Numéraire a été certifié au moyen d'un certificat de blocage qui confirme la disponibilité du montant de souscription payé en vertu de l'Apport en Numéraire sur le compte bancaire de la Société.

### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social de la Société commence à la date des présentes et finit le 31 décembre 2013.

### *Evaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à approximativement mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

### *Résolutions de l'associé unique*

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique représentant la totalité du capital de la Société et représenté comme indiqué ci-dessus adopte les résolutions suivantes:

- (a) L'associé unique fixe le nombre de gérants à 1 (un) gérant;

(b) L'associé unique nommé en tant que gérant unique de la Société pour une durée indéterminée M. Jakub Jasica, employé, né le 25 avril 1979, à Katowice, Pologne, ayant son adresse professionnelle au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg; et

(c) L'associé unique établit le siège social de la société au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Luxembourg.

Le notaire instrumentant, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le mandataire de l'associé unique l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et, qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, à date en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de l'associé unique, ledit mandataire a signé, avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: Lanois, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette, Actes Civils, le 10 juin 2013. Relation: EAC/2013/7377. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013077547/403.

(130095164) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2013.

---

**Tank and Wash Syrdall S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 22, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 90.662.

---

*Extrait des résolutions prises par l'Actionnaire unique en date du 12 juin 2013*

- le mandat d'Administrateur unique de Monsieur Frantz WALLENBORN est renouvelé avec effet immédiat pour une durée de 5 ans, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2018.

- le mandat de Commissaire de LUX-AUDIT S.A. est renouvelé pour une durée de 5 ans, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2018.

*Extrait des résolutions prises par l'Administrateur unique en date du 12 juin 2013*

- la fonction d'Administrateur-délégué de Monsieur Frantz WALLENBORN cesse avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, le 12 juin 2013.

Référence de publication: 2013077512/16.

(130095167) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2013.

---

**Tangor S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 148.429.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013077511/9.

(130095477) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2013.

---

**TCG Asnières 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 152.781.

---

**EXTRAIT**

Par résolutions prises en date du 18 juin 2013, l'associé unique de la Société a décidé:

- d'accepter la démission, avec effet immédiat, de M. Christopher Finn et de M. Matthew Lo Russo en tant que gérants de la société;

- de révoquer, avec effet immédiat, M. Oussama Daher de ses fonctions de gérant de la Société suite à sa décision de quitter la Société;

- de nommer M. Guy Harles, avocat, né le 04 mai 1955 à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant son adresse professionnelle au 14, rue de Luxembourg, 8077 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérant de la Société avec effet immédiat et ce, pour une durée indéterminée;

- de nommer M. Damien Rensonnet, directeur associé, né le 07 mai 1977 à Verviers, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 2, avenue Charles de Gaulle, 1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérant de la Société avec effet immédiat et ce, pour une durée indéterminée;

- de nommer M. Robert Konigsberg, directeur général, né le 25 mars 1969 à New Mexico, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 1001, Pennsylvania Avenue NW, Suite 220 South, Washington DC 20004-2505, Etats-Unis d'Amérique, en tant que gérant de la Société avec effet immédiat et ce, pour une durée indéterminée.

En conséquence, le conseil de gérance de la Société est, au 18 juin 2013, constitué des personnes suivantes:

- M. Guy Harles;
- M. Damien Rensonnet; et
- M. Robert Konigsberg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 21 juin 2013.

Référence de publication: 2013082198/29.

(130101142) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2013.

---

**TCG Asnières 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 152.779.

—  
EXTRAIT

Par résolutions prises en date du 18 juin 2013, l'associé unique de la Société a décidé:

- d'accepter la démission, avec effet immédiat, de M. Christopher Finn et de M. Matthew Lo Russo en tant que gérants de la société;

- de révoquer, avec effet immédiat, M. Oussama Daher de ses fonctions de gérant de la Société suite à sa décision de quitter la Société;

- de nommer M. Guy Harles, avocat, né le 04 mai 1955 à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant son adresse professionnelle au 14, rue de Luxembourg, 8077 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérant de la Société avec effet immédiat et ce, pour une durée indéterminée;

- de nommer M. Damien Rensonnet, directeur associé, né le 07 mai 1977 à Verviers, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 2, avenue Charles de Gaulle, 1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérant de la Société avec effet immédiat et ce, pour une durée indéterminée;

- de nommer M. Robert Konigsberg, directeur général, né le 25 mars 1969 à New Mexico, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 1001, Pennsylvania Avenue NW1001, Suite 220 South, Washington DC 20004-2505, Etats-Unis d'Amérique, en tant que gérant de la Société avec effet immédiat et ce, pour une durée indéterminée.

En conséquence, le conseil de gérance de la Société est, au 18 juin 2013, constitué des personnes suivantes:

- M. Guy Harles;
- M. Damien Rensonnet; et
- M. Robert Konigsberg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 21 juin 2013.

Référence de publication: 2013082199/29.

(130101143) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2013.

---

**Sitmar S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 98.920.

—  
Annule et remplace la 1<sup>ère</sup> version Dépôt initial sous n. L130090125

*Extrait des résolutions prises lors l'assemblée générale extraordinaire tenue au siège social de la société en date du 17 mai 2013:*

L'assemblée générale accepte la démission des administrateurs en charge:

Monsieur Vincenzo Visone, en qualité d'administrateur et administrateur-délégué;

Monsieur Manfredi Lefebvre d'Ovidio, en qualité d'administrateur et président;

Monsieur Giorgio Scelsi, en qualité d'administrateur;

Maître Jean-Marie Verlaine, en qualité d'administrateur.

L'assemblée générale décide de nommer comme administrateurs:

Maître Arsène Kronshagen, né le 16 juillet 1955 à Esch-Sur-Alzette et demeurant professionnellement au 22 Rue Marie-Adélaïde L-2128 Luxembourg;

- Monsieur Marc Bodelet, né le 07 novembre 1965 à Ixelles (Belgique) et demeurant professionnellement au 17 Boulevard Royal 1-2449 Luxembourg;

- Monsieur Olivier Fouss, né le 18 septembre 1980 à Uccle (Belgique) et demeurant professionnellement au 17 Boulevard Royal L-2449 Luxembourg.

Leur mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2019.

Luxembourg, le 21 mai 2013.

Pour SITMAR S.A.

Signature

Référence de publication: 2013082174/25.

(130101120) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2013.

---

### **Svenska Re, Société Anonyme.**

Siège social: L-1229 Luxembourg, 15, rue Bender.

R.C.S. Luxembourg B 32.053.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale des Actionnaires du 29 avril 2013.*

Le président a requis la nomination de quatre Administrateurs.

Les personnes suivantes, éligibles à la fonction d'Administrateur de la Société, ont été dûment élues jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de 2014:

Mr Nicklas GRIP

Mr Jean-Luc DEBRY

Mrs Agneta BERNHARDSSON

Mr Ulf RIESE

tous avec adresse professionnelle au 15 rue Bender, L-1229 Luxembourg

L'Assemblée a procédé à l'élection d'un réviseur externe.

KPMG Audit, Luxembourg a été élu réviseur d'entreprises jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de 2014

Référence de publication: 2013082190/18.

(130101226) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2013.

---

### **TSC Property Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1222 Luxembourg, 14, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 150.265.

#### EXTRAIT

Il résulte d'une résolution de l'associé unique que le nombre de gérants a été porté de trois à cinq et que les personnes suivantes ont été élues membres du conseil de gérance:

- Madame Laurence BARDELLI, née à Villerupt (France) le 08 décembre 1962 et domiciliée pour sa charge au 26-28 rives de Clausen à L-2165 Luxembourg

- Monsieur Bertrand MICHAUD, né à Paris (France) le 21 novembre 1961 et demeurant au 3, rue Belle-vue à L-1227 Luxembourg

- Monsieur Riccardo MORALDI, né à Milan (Italie) le 13 mai 1966 et domicilié pour sa charge au 26-28 rives de Clausen à L-2165 Luxembourg

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 14 juin 2013.

Référence de publication: 2013082219/18.

(130101032) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2013.

---

**Water Dragon S.A., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1648 Luxembourg, 24, place Guillaume II.

R.C.S. Luxembourg B 173.609.

—

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale extraordinaire du 22 December 2012*

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la société anonyme Water Dragon S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 24, place Guillaume, R.C.S. Luxembourg B 173.609, a nommé en tant qu'administrateurs supplémentaires de la Société les personnes suivantes jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu en 2014:

- Madame Rui XIE, née à Gansu (Chine), le 2 juillet 1977, demeurant au 25 impasse Lempennesse, 93000 Bobigny (France);

- Monsieur Guy Jean JACQUES, né à Paris (France), le 17 août 1958, 25 impasse Lempennesse, 93000 Bobigny (France);

- Monsieur Yi XIE, né à Tianjin (République Populaire de Chine), le 14 septembre 1973, demeurant à B508M Fujia-mingzuo, 228, Zhenan Road, Changan, Dong Guan, Guang Dong (Chine).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juin 2013.

Référence de publication: 2013082244/18.

(130100792) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2013.

---

**1798 Consumer Equity Long/Short Fund, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 167.143.

—

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 21 juin 2013*

En date du 21 juin 2013, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé;

- de renouveler les mandats de Monsieur Alexandre Meyer, Monsieur Jean-Claude Ramel et Monsieur Patrick Zurs-trassen en qualité d'Administrateurs pour une durée d'un an, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2014.

- de renouveler le mandat de PricewaterhouseCoopers, Société coopérative, en qualité de réviseur d'entreprise pour une durée d'un an, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2014.

Luxembourg, le 21 juin 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Lombard Odier Funds (Europe) S.A.

Signature

Référence de publication: 2013082261/18.

(130101387) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2013.

---

**1798 US Special Situations Fund, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 153.069.

—

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 21 juin 2013*

En date du 21 juin 2013, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- de renouveler les mandats de Monsieur Alexandre Meyer, Monsieur Jean-Claude Ramel et Monsieur Patrick Zurs-trassen en qualité d'Administrateurs pour une durée d'un an, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2014.

- de renouveler le mandat de PricewaterhouseCoopers, Société coopérative, en qualité de réviseur d'entreprise pour une durée d'un an, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2014.

Luxembourg, le 21 juin 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Lombard Odier Funds (Europe) S.A.

Signature

Référence de publication: 2013082263/18.

(130101386) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2013.

---

**Simon Pierre S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1623 Luxembourg, 4, rue Génistre.

R.C.S. Luxembourg B 53.875.

—

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 28 mai 2013*

L'Assemblée Générale prend acte de la démission de Monsieur Bob WAMPACH en tant qu'administrateur avec au 27 mars 2013 et nomme Madame Bernadette Reuter-Wagner, demeurant à 12, Cité Pescher L-8035 STRASSEN, nouveau commissaire aux comptes jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2015, remplaçant ainsi Madame Martine OEHMEN.

L'Assemblée Générale décide à unanimité de changer le siège social de Simon Pierre S.A. au numéro 24, rue Beaumont L-1219 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 28 mai 2013.

Egon SEYWERT

*Administrateur délégué*

Référence de publication: 2013082150/18.

(130101128) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2013.

---

**SIDL, Skol International Development Luxembourg, Société Anonyme.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 17.967.

—

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 22 mai 2013*

L'Assemblée Générale est informée que le mandat du Commissaire vient à échéance.

Celle-ci nomme à l'unanimité Monsieur Marc LIMNEOS, domicilié rue de la Vieille Cure, 7 à B- 6567 Merbes-le-Château en tant que Commissaire de la Société. Son mandat expirera lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2015.

Certifié conforme

Signature

Référence de publication: 2013082175/13.

(130100820) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2013.

---

**Sailing East S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 44.768.

—

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 20 juin 2013*

Le mandat de l'administrateur et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide d'élire pour la période expirant lors de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2013 comme suit:

*Administrateur unique:*

Monsieur Gianluca Ghini, avocat, demeurant au 10 Piazza Tini, 47891 Dogana (San Marino).

*Commissaire aux Comptes:*

Fiduciaire MEVEA Luxembourg Sàrl, 45-47 route d'Arlon, L-1140 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

*Banque Domiciliaire*

Signatures

Référence de publication: 2013082162/20.

(130101158) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2013.

---

**Skipper Topco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 335.152,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 151.279.

Il résulte des décisions prises en date du 20 juin 2013 par les associés de la Société que:

- Mr. Aaron Rosenstein a démissionné de ses fonctions de gérant de classe B de la Société avec effet immédiat;
- Mr. Thibault Gournay a démissionné de ses fonctions de gérant de classe B de la Société avec effet immédiat;
- Mr. Joao Paulo Alves Margarido, né le 26 juin 1975 à Rossio Ao Sul Do Tejo Abrantes (Portugal), résidant professionnellement au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg) a été nommé nouveau gérant de classe B de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée; et
- Monsieur Arun Nagwaney, né le 23 janvier 1971 à Bremen (Allemagne), résidant au 59 Portobello Road, London W11 3DB (Royaume Uni) a été nommé nouveau gérant de classe B de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 21 juin 2013.

*Pour la Société*

*Un Mandataire*

Référence de publication: 2013082151/21.

(130101225) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2013.

---

**ROCS Estate S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 165.431.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 14 juin 2013*

- Acceptation de la démission, avec effet au 23 avril 2013, de Madame Catherine Peuteman, administrateur de la société.

Extrait sincère et conforme

ROCS Estate S.A.

*Un mandataire*

Référence de publication: 2013082143/12.

(130101265) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2013.

---

**Reliance Finance Limited- SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 18.853.

**EXTRAIT**

L'assemblée générale du 23 mai 2013 a renouvelé les mandats des administrateurs.

- Madame Nathalie GAUTIER, Administrateur, Master en gestion des entreprises et administration, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg;
- Madame Stéphanie GRISIUS, Administrateur, M. Phil. Finance B. Sc. Economics, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg;
- Monsieur Laurent HEILIGER, Administrateur-Président, licencié en sciences commerciales et financières, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2013.

L'assemblée générale du 23 mai 2013 a renouvelé le mandat du Commissaire aux comptes.

- AUDIT.LU, réviseur d'entreprises, 42, rue des Cerises, L-6113 Junglinster, R.C.S. Luxembourg B 113.620.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2013.

Luxembourg, le 23 mai 2013.

*Pour RELIANCE FINANCE LIMITED –SPF*

*Société anonyme de Gestion de Patrimoine Familial*

Référence de publication: 2013082137/22.

(130101169) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2013.

---

**Bradipo Travel International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

R.C.S. Luxembourg B 116.229.

## LIQUIDATION JUDICIAIRE

*Extrait*

Par jugement rendu en date du 6 juin 2013, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société à responsabilité limitée BRADIPO TRAVEL INTERNATIONAL S. à r.l., avec siège social à L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faiencerie, dénoncé en date du 18 mai 2011,

Le même jugement a nommé juge-commissaire Madame Anita LECUIT, et liquidateur, Maître Elisabeth ALVES, Avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg.

Ils ordonnent aux créanciers de faire déclaration de leurs créances avant le 27 juin 2013 au greffe de la sixième section de ce Tribunal.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme  
Maître Elisabeth ALVES  
*Le liquidateur*

Référence de publication: 2013078186/20.

(130096687) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2013.

**70Watt Capital Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 151.476.

## DISSOLUTION

L'an deux mille treize, le sept juin.

Par-devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

## A COMPARU:

La société privée à responsabilité limitée de droit belge «DV-COM», établie et ayant son siège social à B-3870 Heers-Veulen, 126, Nieuwe Steenweg (Belgique),

dûment représentée par son gérant Monsieur David CLAIKENS, Executive Director, demeurant professionnellement à B-3870 Heers-Veulen, 126, Nieuwe Steenweg (Belgique),

ici représenté par Monsieur Luc BRAUN, diplômé ès sciences économiques, demeurant professionnellement à L-2120 Luxembourg, 16 allée Marconi, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle procuration, signée «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter comme suit ses déclarations et constatations:

a) Que la société à responsabilité limitée «70Watt Capital Management S.àR.L.», (la «Société»), établie et ayant son siège social à L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 151.476, a été constituée suivant acte reçu par Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 10 février 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association, numéro 668 du 30 mars 2010;

b) Que le capital social de la société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune, entièrement libérées;

c) Que la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, est propriétaire de la totalité des parts sociales de la Société;

d) Que la partie comparante, agissant comme associé unique (l'«Associé Unique»), prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat;

e) Que l'Associé Unique, agissant en tant que liquidateur de la Société, déclare en outre que l'activité de la Société a cessé, qu'il est investi de tout l'actif et que le passif connu de la Société a été réglé ou provisionné;

f) Que l'Associé Unique s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et impayé ou connu à ce jour avant tout paiement à son profit;

g) Que partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée;

h) Que par conséquent tous les gérants actuels de la Société sont par la présente déchargés de leurs fonctions;

i) Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant 5 (cinq) ans au moins à l'ancien siège social de la Société dissoute à L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi;

j) Que le mandataire de l'Associé Unique pourra procéder à l'annulation du registre des associés de la Société et ceci en présence du notaire instrumentant.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à la somme de neuf cents euros (EUR 900,-) et la partie comparante, en tant qu'actionnaire unique, s'y engage personnellement.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, ès qualité qu'il agit, connue du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, ledit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: L. BRAUN, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 11 juin 2013. LAC/2013/26432. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 13 juin 2013.

Référence de publication: 2013078173/54.

(130096539) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2013.

**Zakka S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-8611 Platen, 26, rue de la Fontaine.

R.C.S. Luxembourg B 159.119.

L'AN DEUX MIL TREIZE, LE SEPT JUIN.

Par devant Nous, Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Marc KEMMER, pilote d'avion, demeurant à L-8611 Platen, 26, rue de la Fontaine,

en sa qualité de seul et unique associé de la société à responsabilité limitée "ZAKKA S.à r.l.", ayant son siège social à L-8510 Redange-sur Attert, 37, Grand-rue, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B159119, constituée en date du 30 janvier 2011 suivant acte reçu par Maître Edouard DELOSCH, alors notaire de résidence à Rambrouch, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 1046 du 19 mai 2011.

Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125.-) chacune. Toutes ces parts sociales ont été souscrites et entièrement libérées et appartiennent en totalité à l'associé unique.

Lequel comparant, en sa qualité de seul et unique associé de la Société, après avoir déclaré faire abstraction des règles formelles pour tenir une assemblée générale extraordinaire, telles que convocation, ordre du jour et constitution du bureau et reconnaissant être parfaitement au courant des décisions à intervenir, a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution.*

L'associé unique décide de transférer le siège social vers la commune de Préizerdaul et de fixer le nouveau siège social au 26, rue de la Fontaine à L-8611 Platen.

*Deuxième résolution.*

L'associé unique décide de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des statuts, pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

**Art. 5. Premier paragraphe.** «Le siège social est établi dans la commune de Préizerdaul.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Redange-sur-Attert, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. KEMMER, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 10 juin 2013. Relation: RED/2013/928. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 14 juin 2013.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2013078170/40.

(130096354) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2013.

---

**Oaktobe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 180, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 162.143.

—  
*Assemblée générale extraordinaire:*

Ordre du jour unique: changement de siège social

Il résulte de la décision de l'actionnaire unique qu'à dater du 1<sup>er</sup> Mai 2013 le siège social de la société sera au 180 route de Longwy, L-1940 Luxembourg à Luxembourg.

Luxembourg, le 19 Avril 2013.

Tony Bruneau

*Gérant & Actionnaire unique*

Référence de publication: 2013078191/14.

(130096520) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2013.

---

**Paola's Secret Garden S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8041 Strassen, 109, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 175.360.

Il résulte d'une décision de l'associé unique de la société PAOLA'S SECRET GARDEN SARL, décision prise au siège social de la société en date du 1<sup>er</sup> juin 2013 que:

1. Monsieur Serge MILAN né le 05 décembre 1955 à Brest (France) demeurant à L-1513 Luxembourg 70, boulevard Prince Félix, a été nommé gérant pour une durée indéterminée, il dispose des pouvoirs les plus dévolus pour engager la société par sa seule signature.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

POUR EXTRAIT CONFORME

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2013078192/16.

(130096420) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2013.

---

**Raylux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3730 Rumelange, 8, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 47.520.

—  
**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

Par jugement du 6 juin 2013, le tribunal d'arrondissement de Luxembourg, sixième chambre, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société RAYLUX S.à.r.l (RCS B 47 520) avec siège social à L-3730 Rumelange, 8, Grand-rue, de fait inconnue à cette adresse.

Le prédit jugement a mis les frais à charge du trésor.

Luxembourg, le 11/06/2013.

Pour extrait conforme

Me Alexandre DILLMANN

*Le liquidateur / Avocat à la Cour*

9a, boulevard du Prince Henri

BP 846 L-2018 Luxembourg

Référence de publication: 2013078193/18.

(130096580) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2013.

---

**First Diamond Group, Société à responsabilité limitée.**

R.C.S. Luxembourg B 116.115.

—  
**LIQUIDATION JUDICIAIRE***Extrait*

Par jugement rendu en date du 6 juin 2013, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société à responsabilité limitée FIRST DIAMOND GROUP, avec siège social à L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois, dénoncé en date du 11 septembre 2008,

Le même jugement a nommé juge-commissaire Madame Anita LECUIT, et liquidateur, Maître Elisabeth ALVES, Avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg.

Ils ordonnent aux créanciers de faire déclaration de leurs créances avant le 27 juin 2013 au greffe de la sixième section de ce Tribunal.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme  
Maître Elisabeth ALVES  
*Le liquidateur*

Référence de publication: 2013078190/20.

(130096689) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2013.

---

**XLF Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 113.786.

—  
Il résulte de la résolution écrite de l'actionnaire unique de la Société prise le 11 juin 2013 que Mr Rodrigo José Denis de FREITAS-BRANCO, de nationalité française, né le 23 juillet 1963 à Lisbonne (Portugal), résident professionnellement au L-2732 Luxembourg, 34 rue Wilson, a été nommé gérant unique de la Société pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juin 2013.

Pour XLF Holdings S.à r.l.  
*Un mandataire*

Référence de publication: 2013078165/15.

(130096026) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2013.

---

**Worms & Cie S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 150.878.

—  
Les comptes annuels au 31 Décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 Juin 2013.

Luxembourg Corporation Company S.A.  
Signature

Référence de publication: 2013078160/12.

(130095785) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2013.

---

**Jardipal Spf S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 87.856.

—  
Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013075780/9.

(130093930) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2013.

---

**Jacquet International, Société Anonyme.**

Siège social: L-1325 Luxembourg, 1, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 49.219.

Société constituée le 28 octobre 1994 par Maître Reginald Neuman, acte publié au Mémorial C n° 60 du 7 février 1995.

Les statuts furent modifiés par Me Reginald Neuman le 26 octobre 1995 (Mém C n° 13 du 9.01.96), le 13 décembre 1996 (Mem C no 135 du 20.03.97) et le 24 mai 2000 (Mem C no 735 du 6.10.2000).

**EXTRAIT**

Il résulte d'un courrier daté du 7 juin 2013 que:

Monsieur Eric Jacquet, administrateur, notifie son changement d'adresse du 235, Route de Charly, F-69390 Vernaison vers le 7 rue Michel Jacquet, F-69800 Saint-Priest.

Pour extrait  
Jean Wagener  
Le mandataire

Référence de publication: 2013075776/18.

(130093227) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2013.

**Kekri, Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 129.812.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société  
Un administrateur

Référence de publication: 2013075786/11.

(130093663) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2013.

**Johnson Controls Luxembourg Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 177.754.

**STATUTES**

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-sixth day of April.

Before Maître Blanche MOUTRIER, notary residing at Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg), acting in replacement of Maître Francis KESSELER, notary residing at Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg) who will keep the original of this deed.

**THERE APPEARED:**

Johnson Controls Components SL, a corporation organized and existing under the laws of Spain, having its registered office at 34, Paseo de la Habana, 28036 Madrid, registered under the CIF number B-86502937, commercial registry registration pending,

here represented by Ms. Andreea Antonescu, attorney-at-law, residing professionally in Luxembourg, by virtue of power of attorney established under private seal.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

**Name - Object - Registered office - Duration**

**Art. 1.** There is hereby formed a "société à responsabilité limitée", limited liability company (the "Company"), governed by these articles of association (the "Articles") and by current Luxembourg laws (the "Law"), in particular the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Commercial Companies Law").

**Art. 2.** The Company's name is "Johnson Controls Luxembourg Management S.à r.l."

**Art. 3.** The purpose of the Company consists of financial operations in the largest sense, exclusively for the group members, in particular the coordination and centralization of the financing needs (especially long term) of the group members through the use of own funds or loans, the coordination and centralization of the financial management and the treasury for the members of the group (including cash pooling and the investment of available funds), factoring, the coverage of currency exchange risks, the granting of securities in rem and personal guarantees in order to guarantee the financial obligations entered into by the group members. The Company has also as its purpose to render a range of services which have an auxiliary or preparatory nature for the group companies such as consultancy services and administrative assistance. The Company may carry out all commercial and financial activities and all movable or immovable property activities, which relate directly or indirectly to its corporate purpose or such activities which will favour its development. The Company may perform all services with respect to the management and the liquidation of all companies. The Company may, by means of contribution in cash or in kind, merger, subscription, participation, financial intervention or otherwise, acquire or alienate shareholding or other interests in all existing companies or firms, existing or to be incorporated, in Luxembourg or abroad and may also hold interests in partnerships. The Company can, in favor of all such companies, give (bank) guarantees, act as their agent or representative, pay funds, grant credits as well as mortgage or other securities. The Company may also grant all loans or guarantee loans granted by third parties to affiliated companies, it being understood that the Company will not exercise any activity which is subject to legal provisions or regulations applicable to credit and/or financial institutions.

**Art. 4.** The Company has its registered office in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

The registered office may be transferred within the municipality of Luxembourg by decision of the board of managers or the sole manager (as the case may be).

The registered office of the Company may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad by means of a resolution of an extraordinary general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) adopted under the conditions required for amendment of the Articles.

The Company may have offices and branches (whether or not a permanent establishment) both in Luxembourg and abroad.

In the event that the board of managers or the sole manager (as the case may be) should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the board of managers or the sole manager (as the case may be) of the Company.

**Art. 5.** The Company is constituted for an unlimited duration.

**Art. 6.** The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

**Art. 7.** The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any shareholder are not allowed, in any circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the management of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be).

### Capital - Shares

**Art. 8.** The Company's share capital is set at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euro), represented by 500 (five hundred) shares with a nominal value of EUR 25.- (twenty-five Euro) each.

The shares shall only be in registered form. The share register shall be maintained at the registered office of the Company.

The amount of the share capital of the Company may be increased or reduced by means of a resolution of the sole shareholder or where there is more than 1 (one) shareholder by unanimous resolution of all the shareholders for the time being of the Company, who may attend personally or through representation at the extraordinary general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be).

**Art. 9.** Each share confers an identical voting right and each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding.

**Art. 10.** The shares are freely transferable among the shareholders.

Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders without the approval of all the shareholders of the Company.

Furthermore, the provisions of Article 190 of the Commercial Companies Law shall apply.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admits only 1 (one) owner per share.

**Art. 11.** The Company shall have power to redeem its own shares.

Redemptions of shares of the Company shall be carried out by means of a resolution of the sole shareholder or where there is more than 1 (one) shareholder by unanimous resolution of all the shareholders for the time being of the Company, who may attend personally or through representation at an extraordinary general meeting of the shareholders or of the sole shareholder (as the case may be), provided that such redemption has been proposed to each shareholder of the same class in the proportion of the capital or of the class of shares concerned represented by their shares.

The redemption may only be decided to the extent that the purchase price may not exceed total profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, or, during the first financial year, since the incorporation of the Company, plus any profits carried forward and sums drawn from reserves available for this purpose, less losses carried forward and any sums to be placed to reserve pursuant to the requirements of the Law or of Articles.

Such redeemed shares shall be cancelled by reduction of the share capital.

### Management

**Art. 12.** The Company will be managed by 1 (one) or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers composed of (1) (one) or several category A manager(s) and by (1) (one) or several category B manager(s). The manager(s) need not be shareholders of the Company.

The manager(s) shall be appointed and designated as category A manager or category B manager, by a resolution of the general meeting of shareholders taken by simple majority of the votes cast, or of the sole shareholder (as the case may be).

The general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) may, at any time and ad nutum, remove and replace any manager.

All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders or to the sole shareholder (as the case may be) fall within the competence of the board of managers, or of the sole manager (as the case may be).

In dealing with third parties, the manager, or, in case of plurality of managers, the board of managers, will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object, provided the terms of these Articles shall have been complied with.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by joint signature of (1) (one) category A manager and (1) (one) category B manager.

The board of managers or the sole manager (as the case may be), may from time to time sub-delegate its/his powers for specific tasks to one or several ad hoc agent(s) who need not be shareholder(s) or manager(s) of the Company.

The board of managers, or the sole manager (as the case may be) will determine the powers, duties and remuneration (if any) of its agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

**Art. 13.** In case of plurality of managers, the decisions of the managers are taken by meeting of the board of managers.

The board of managers shall appoint from among its members a chairman which in case of the vote, shall not have a casting vote. The chairman shall preside at all meetings of the board of managers. In case of absence of the chairman, the board of managers shall be chaired by a manager present and appointed for that purpose. It may also appoint a secretary, who needs not to be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers or for such other matter as may be specified by the board of managers.

The board of managers shall meet when convened by (1) (one) manager.

Notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 2 (two) days in advance of the time set for such meeting except in the event of emergency, the nature of which is to be set forth in the minute of the meeting.

Any convening notice shall specify the time and place of the meeting and the nature of the business to be transacted.

Convening notices can be given to each manager by word of mouth, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable communication means.

The notice may be waived by the consent, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable communication means, of each manager.

The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex or electronic means another manager as his proxy.

A manager may represent more than 1 (one) manager.

The managers may participate in a board of managers meeting by phone, videoconference, or any other suitable telecommunication means allowing all persons participating in the meeting to hear each other at the same time, provided that a majority of the managers shall never attend the meeting while being located in the same foreign jurisdiction.

Such participation in a meeting is deemed equivalent to participation in person at a meeting of the managers.

The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented, including at least 1 (one) category A manager and 1 (one) category B manager.

Decisions of the board of managers are adopted at the unanimity of the managers participating to the meeting or duly represented. In case of default of unanimity, the decisions of the board of managers shall be submitted to the approval of the shareholder(s) at a general meeting.

The deliberations of the board of managers shall be recorded in the minutes, which have to be signed by the chairman or 1 (one) category A manager and 1 (one) category B manager. Any transcript of or excerpt from these minutes shall be signed by the chairman or 1 (one) category A manager and 1 (one) category B manager.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at a managers' meeting.

In such cases, written resolutions can either be documented in a single document or in several separate documents having the same content.

Written resolutions may be transmitted by ordinary mail, fax, cable, telegram, telex, electronic means, or any other suitable telecommunication means.

**Art. 14.** Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a representative of the Company, he is only responsible for the execution of his mandate.

### General meetings of shareholders

**Art. 15.** In case of plurality of shareholders, decisions of the shareholders are taken as follows:

The holding of a shareholders meeting is not compulsory as long as the shareholders number is less than 25 (twenty-five). In such case, each shareholder shall receive the whole text of each resolution or decision to be taken, transmitted in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or any other suitable telecommunication means. Each shareholder shall vote in writing.

If the shareholders number exceeds 25 (twenty-five), the decisions of the shareholders are taken by meetings of the shareholders. In such a case 1 (one) general meeting shall be held at least annually in Luxembourg within 6 (six) months of the closing of the last financial year. Other general meetings of shareholders may be held in the Grand-Duchy of Luxembourg at any time specified in the notice of the meeting.

**Art. 16.** General meetings of shareholders are convened and written shareholders resolutions are proposed by the board of managers, or the sole manager (as the case may be), failing which by shareholders representing more than the half of the share capital of the Company.

Written notices convening a general meeting and setting forth the agenda shall be made pursuant to the Law and shall be sent to each shareholder at least 8 (eight) days before the meeting, except for the annual general meeting for which the notice shall be sent at least 21 (twenty-one) days prior to the date of the meeting.

All notices must specify the time and place of the meeting.

If all shareholders are present or represented at the general meeting and state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice.

Any shareholder may act at any general meeting by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable telecommunication means another person who needs not be shareholder.

Each shareholder may participate in general meetings of shareholders.

Resolutions at the meetings of shareholders or resolutions proposed in writing to the shareholders are validly taken in so far as they are adopted by shareholders representing more than the half of the share capital of the Company.

If this quorum is not formed at a first meeting or at the first consultation, the shareholders are immediately convened or consulted a second time by registered letter and resolutions will be taken at the majority of the vote cast, regardless of the portion of capital represented.

However, resolutions to amend the Articles shall only be taken by an extraordinary general meeting of shareholders, at a majority of shareholders representing at least three-quarters of the share capital of the Company.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the Law.

Except in case of current operations concluded under normal conditions, contracts concluded between the sole shareholder and the Company have to be recorded in minutes or drawn-up in writing.

### Financial year - Balance sheet

**Art. 17.** The Company's financial year begins on 1<sup>st</sup> October and closes on 30 September of each year.

**Art. 18.** Each year, as of 30 September, the board of managers, or the sole manager (as the case may be) will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and

be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s), statutory auditor(s) (if any) and shareholder(s) toward the Company.

At the same time the board of managers or the sole manager (as the case may be) will prepare a profit and loss account, which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

**Art. 19.** Each shareholder may inspect at the head office the balance sheet and the profit and loss account.

If the shareholders number exceeds 25 (twenty-five), such inspection shall be permitted only during the 15 (fifteen) days preceding the annual general meeting of shareholders.

### **Supervision of the company**

**Art. 20.** If the shareholders number exceeds 25 (twenty-five), the supervision of the Company shall be entrusted to 1 (one) or more statutory auditor(s) ("commissaire"), who does not need to be shareholder(s).

Each statutory auditor shall serve for a term ending on the date of the annual general meeting of shareholders following their appointment dealing with the approval of the annual accounts.

At the end of this period and of each subsequent period, the statutory auditor(s) can be renewed in its/their function by a new resolution of the general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) until the holding of the next annual general meeting dealing with the approval of the annual accounts.

Where the thresholds of Article 35 of the law of 19 December 2002 on the Luxembourg Trade and Companies Register are met, the Company shall have its annual accounts audited by 1 (one) or more qualified auditors ("réviseurs d'entreprises agréés") appointed by the general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) amongst the members of the "Institut des réviseurs d'entreprises".

Notwithstanding, the thresholds above mentioned, at any time, 1 (one) or more qualified auditors may be appointed by resolution of the general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) that shall decide the terms and conditions of his/their mandate.

### **Dividend - Reserves**

**Art. 21.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year 5 % (five percent) of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued share capital, as decreased or increased from time to time, but shall again become compulsory if the statutory reserve falls below such one tenth.

The general meeting of shareholders at the majority vote determined by the Law or the sole shareholder (as the case may be) may decide at any time that the excess be distributed to the shareholder(s) proportionally to the shares they hold, as dividends or be carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

**Art. 22.** Notwithstanding, the provisions of the preceding article, the general meeting of shareholders of the Company, or the sole shareholder (as the case may be) upon proposal of the board of managers or the sole manager (as the case may be), may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a statement of accounts prepared by the board of managers or the sole manager (as the case may be), and showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, or, during the first financial year, since the incorporation of the Company, increased by profits carried forward and available reserves, less losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or the Articles.

### **Winding-up - Liquidation**

**Art. 23.** The general meeting of shareholders under the conditions required for amendment of the Articles, or the sole shareholder (as the case may be) may resolve the dissolution of the Company.

**Art. 24.** The general meeting of shareholders with the consent of at least half of the shareholders holding three quarters of the share capital shall appoint 1 (one) or more liquidator(s), physical or legal person(s) and determine the method of liquidation, the powers of the liquidator(s) and their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the liquidation proceeds of the Company will be allocated to the shareholders proportionally to the shares they hold.

### **Applicable law**

**Art. 25.** Reference is made to the provisions of the Law for which no specific provision is made in these Articles.

#### *Subscription - Payment*

The Articles having thus been established, Johnson Controls Components SL, prenamed, duly represented as above mentioned, declares to subscribe for the entire share capital, as follows:

| Subscriber                           | Number of shares | Nominal value (EUR) | Subscribed amount (EUR) | % of share capital |
|--------------------------------------|------------------|---------------------|-------------------------|--------------------|
| Johnson Controls Components SL ..... | 500              | 25.-                | 12,500.-                | 100%               |
| TOTAL .....                          | 500              | 25.-                | 12,500.-                | 100%               |

All the shares have been paid-up to the extent of 100% (one hundred percent) by payment in cash, so that the amount EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euro) is now available to the Company.

*Resolutions of the sole shareholder of the company*

The general meeting of the sole shareholder of the Company has taken the following resolutions:

1. The following persons are appointed as category A managers (gérants de catégorie A) of the Company with effect as from the date hereof and for an indeterminate duration:

- Mr. Bruce McDonald, born on 29 April 1960 in North Bay Can, Canada, with professional address at 5757 N. Green Bay Avenue, Glendale, WI, United States of America; and

- Mr. Jerome D. Okarma, born on 8 April 1952 in Illinois, United States of America, with professional address at 5757 N. Green Bay Avenue, Glendale, WI, United States of America.

and

The following persons are appointed as category B managers (gérants de catégorie B) of the Company with effect as from the date hereof and for an indeterminate duration:

- Mr. Andrew O'Shea, born on 13 August 1981 in Dublin, Ireland, with professional address at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte; and

- Mr. Vincent Regnault, born on 4 September 1982 in Anderlecht, Belgium, with professional address at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Consequently, the board of managers (conseil de gérance) of the Company is composed as follows:

- Mr. Bruce McDonald, category A manager (gérant de catégorie A);

- Mr. Jerome D. Okarma, category A manager (gérant de catégorie A);

- Mr. Andrew O'Shea, category B manager (gérant de catégorie B); and

- Mr. Vincent Regnault, category B manager (gérant de catégorie B).

According to Article 12 of the Articles, the Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by joint signature of 1 (one) category A manager and 1 (one) category B manager.

2. The registered office of the Company shall be established at 65, Boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

*Transitional provision*

As an exception, the first financial year of the Company shall start at the date of the incorporation of the Company and end on 30 September 2013.

*Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with this deed, have been estimated at about one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, she signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille treize, le vingt-sixième jour d'avril.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), agissant en remplacement de Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg) lequel dernier restera dépositaire de la présente minute.

A comparu:

Johnson Controls Components SL, une société constituée et existante sous les lois d'Espagne, ayant son siège social au 34, Paseo de la Habana, 28036 Madrid, enregistrée sous le numéro CIF B-86502937, non encore immatriculée auprès du registre de commerce,

ici représentée par Melle. Andreea Antonescu, Avocate à la Cour, avec adresse professionnelle au Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Ladite procuration, paraphée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée tel que décrit ci-dessus, a requis du notaire soussigné de dresser les statuts suivants d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer:

### **Dénomination - Objet - Siège Social - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est constitué par cet acte une société à responsabilité limitée (la «Société»), régie par les présents statuts (les «Statuts») et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur (la «Loi»), notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi sur les Sociétés Commerciales»).

**Art. 2.** La dénomination de la Société est " Johnson Controls Luxembourg Management S.à r.l."

**Art. 3.** L'objet de la Société consiste à la réalisation d'opérations financières au sens large du terme, exclusivement avec les sociétés du groupe, et en particulier la coordination et la centralisation des besoins de financements (spécifiquement à long terme) des sociétés du groupe par voie de fonds propres ou de prêts, la coordination et la centralisation de la gestion financière et de la trésorerie pour les sociétés du groupe (y compris de cash pooling et l'investissement des fonds disponibles), l'affacturage, la couverture des risques de change, l'octroi de sûretés réelles et garanties personnelles afin de garantir les obligations financières contractées par les sociétés du groupe. La Société a également pour objet de rendre une gamme de services ayant un caractère préparatoire ou auxiliaire pour les sociétés du groupe tels que les services de conseil et d'assistance administrative. La Société peut réaliser toutes les activités commerciales et financières et de toutes les activités de biens mobiliers ou immobiliers, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet social ou toutes activités qui favorisent son développement. La Société peut réaliser tous les services eu égard à la gestion et à la liquidation de toutes entreprises. La Société peut, par voie d'apport en numéraire ou en nature, de fusion, de souscription, de participation, d'intervention financière ou tout autre moyen, acquérir ou aliéner des participations ou autres intérêts dans toutes sociétés existantes ou entreprises, existantes ou devant être constituées, au Luxembourg ou à l'étranger et peut aussi détenir des participations dans les partnerships. La Société peut, en faveur de toutes sociétés, octroyer des garanties (bancaires), agir comme leur agent ou représentant, verser des fonds, accorder des prêts ainsi que les titres hypothécaires ou autres garanties. La Société peut également octroyer tous prêts ou garantir des prêts accordés par des tiers à des sociétés affiliées, étant entendu que la Société n'exercera pas d'activité soumis à des dispositions légales ou réglementaires applicables au prêt et / ou aux institutions financières.

**Art. 4.** La Société a son siège social établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le siège social pourra être transféré dans la commune de Luxembourg par décision du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas).

Le siège social de la Société pourra être transféré en tout autre lieu au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés ou de l'associé unique (selon le cas) adoptée selon les conditions requises pour la modification des Statuts.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales (sous forme d'établissement permanent ou non) tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareille mesure provisoire sera prise et portée à la connaissance des tiers par le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) de la Société.

**Art. 5.** La Société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 6.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

**Art. 7.** Les créanciers, représentants, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront, pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées ou de l'associé unique (selon le cas).

### **Capital - Parts sociales**

**Art. 8.** Le capital social est fixé à EUR 12,500,- (douze mille cinq cents Euros) divisé en 500 (cinq cents) parts sociales de EUR 25,- (vingt-cinq Euros) chacune.

Les parts sociales ne pourront être inscrites que sous forme nominale. Le registre des parts sociales devra être maintenu au siège social de la Société.

Le montant du capital social peut être augmenté ou réduit au moyen d'une résolution de l'associé unique où, dans le cas où la Société aurait plus d'un (1) associé, par l'assemblée générale des associés par voie de résolutions prises à l'unanimité des associés de la Société, lesquels auront participé personnellement ou auront été représentés lors de l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique (selon le cas).

**Art. 9.** Chaque part sociale confère un droit de vote identique et chaque associé a un droit de vote proportionnel aux nombres de parts qu'il détient.

**Art. 10.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée sans l'agrément de l'ensemble des associés de la Société.

Pour le reste, il est référé aux dispositions de l'article 190 de la Loi sur les Sociétés Commerciales.

Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

**Art. 11.** La Société est autorisée à racheter ses propres parts sociales.

Un tel rachat sera décidé par une résolution de l'associé unique où, dans le cas où la Société aurait plus d'un (1) associé, de l'assemblée générale des associés par décisions prises à l'unanimité des associés de la Société, lesquels auront participé personnellement ou auront été représentés lors de l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique (selon le cas), à condition qu'un tel rachat ait été proposé à chaque associé de la même classe en proportion du capital social ou de la classe des parts sociales concernées représentés par leurs parts sociales.

Le rachat ne pourra être décidé que dans la mesure où le supplément du prix d'achat n'excède pas le total des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, ou, pour le premier exercice social, depuis la constitution de la Société, augmenté des bénéfices reportés et de toutes sommes issues des réserves disponibles à cet effet, et diminué des pertes reportées ainsi que des sommes à porter en réserve conformément aux exigences de la Loi ou des Statuts.

Les parts sociales rachetées seront annulées par réduction du capital social.

### Gérance

**Art. 12.** La Société est gérée par 1 (un) ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance composé d'un (1) ou plusieurs gérants de catégorie A et d'un (1) ou plusieurs gérants de catégories B. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés de la Société.

Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) et désigné(s) en tant que gérant de catégorie A ou gérant de catégorie B, par une résolution de l'assemblée générale des associés prise à la majorité simple des voix ou par décision de l'associé unique (selon le cas).

Le(s) gérant(s) peut/peuvent être révoqués ou remplacés ad nutum à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution de l'assemblée générale des associés ou par une décision de l'associé unique (selon le cas).

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés ou à l'associé unique (selon le cas) par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas).

Vis-à-vis des tiers, le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, aura tous pouvoirs pour agir en toutes circonstances au nom de la Société et de réaliser et approuver tous actes et toutes opérations en relation avec l'objet social dans la mesure où les termes de ces Statuts auront été respectés.

La société sera engagée par la seule signature du gérant unique et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'un (1) gérant de catégorie A et d'un (1) gérant de catégorie B.

Le conseil de gérance, ou le gérant unique (selon le cas) peut, de temps en temps, subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agent(s) ad hoc qui n'est pas/ne sont pas nécessairement associé(s) ou gérant(s) de la Société.

Le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y a lieu) de cet/ces agent(s), la durée de son/leur mandat ainsi que toutes autres conditions de son/leur mandat.

**Art. 13.** En cas de pluralité de gérants, les décisions des gérants sont prises en réunion du conseil de gérance.

Le conseil de gérance désignera parmi ses membres un président qui, en cas d'égalité de voix, n'aura pas un vote prépondérant. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance. En cas d'absence du président, le conseil de gérance sera présidé par un gérant présent et nommé dans cette intention. Il peut également choisir un secrétaire, lequel n'est pas nécessairement gérant, qui sera responsable de la conservation des procès verbaux des réunions du conseil de gérance ou de l'exécution de toute autre tâche spécifiée par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira suite à la convocation faite par un (1) gérant.

Pour chaque conseil de gérance, des convocations devront être établies et envoyées à chaque gérant au moins 2 (deux) jours avant la réunion sauf en cas d'urgence, la nature de cette urgence devant être déterminée dans le procès verbal de la réunion du conseil de gérance.

Toutes les convocations devront spécifier l'heure et le lieu de la réunion ainsi que la nature des activités à entreprendre.

Les convocations peuvent être faites aux gérants oralement, par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié.

Chaque gérant peut renoncer à cette convocation par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié.

Les réunions du conseil de gérance se tiendront valablement sans convocation si tous les gérants sont présents ou représentés.

Une convocation séparée n'est pas requise pour les réunions du conseil de gérance tenues à l'heure et au lieu précisé précédemment lors d'une résolution du conseil de gérance.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex ou moyens électroniques un autre gérant pour le représenter.

Un gérant peut représenter 1 (un) ou plusieurs autres gérants.

Tout gérant de la Société peut assister à une réunion du conseil de gérance par téléphone, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication approprié permettant à l'ensemble des personnes présentes lors de cette réunion de communiquer à un même moment.

Une telle participation à une réunion du conseil de gérance est réputée équivalente à une présence physique à la réunion.

Le conseil de gérance peut valablement délibérer et agir seulement si une majorité de ses membres est présente ou représentée, incluant au moins 1 (un) gérant de catégorie A et 1 (un) gérant de catégorie B.

Les décisions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou valablement représentés. En cas de défaut de majorité, les décisions du conseil de gérance seront soumises à l'approbation de l'assemblée générale extraordinaire des associés de la Société.

Les délibérations du conseil de gérance sont transcrites par un procès-verbal, qui est signé par le président ou par 1 (un) gérant de catégorie A et 1 (un) gérant de catégorie B. Tout extrait ou copie de ce procès-verbal devra être signé par le président ou par 1 (un) gérant de catégorie A et 1 (un) gérant de catégorie B.

Les résolutions écrites approuvées et signées par tous les gérants auront le même effet que les résolutions prises en conseil de gérance.

Dans un tel cas, les résolutions peuvent soit être documentées dans un seul document ou dans plusieurs documents ayant le même contenu.

Les résolutions écrites peuvent être transmises par lettre ordinaire télécopie, câble, télégramme, moyens électroniques ou tout autre moyen de communication approprié.

**Art. 14.** Tout gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

### **Assemblée générale des associés**

**Art. 15.** En cas de pluralité d'associés, les décisions des associés sont prises comme suit:

La tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à 25 (vingt-cinq). Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, transmis par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de télécommunication approprié. Chaque associé émettra son vote par écrit.

Si le nombre des associés excède 25 (vingt-cinq), les décisions des associés sont prises en assemblée générale des associés. Dans ce cas, une assemblée générale annuelle est tenue à Luxembourg dans les 6 (six) mois de la clôture du dernier exercice social. Toute autre assemblée générale des associés peut se tenir au Grand-duché de Luxembourg à l'heure et au jour fixé dans la convocation à l'assemblée.

**Art. 16.** Les assemblées générales des associés sont convoquées et des résolutions écrites d'associés sont proposées par le conseil de gérance ou par le gérant unique (selon le cas) ou, à défaut, par des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Une convocation écrite à une assemblée générale indiquant l'ordre du jour est faite conformément à la Loi et est adressée à chaque associé au moins 8 (huit) jours avant l'assemblée, sauf pour l'assemblée générale annuelle pour laquelle la convocation sera envoyée au moins 21 (vingt et un) jours avant la date de l'assemblée.

Toutes les convocations doivent mentionner la date et le lieu de l'assemblée générale.

Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale et indiquent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut se faire représenter à toute assemblée générale en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de télécommunication approprié un tiers qui peut ne pas être associé.

Chaque associé a le droit de participer aux assemblées générales des associés.

Les résolutions des assemblées des associés ou les résolutions proposées par écrit aux associés ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée générale ou sur première consultation, les associés sont immédiatement convoqués ou consultés une seconde fois par lettre recommandée, et les résolutions seront adoptées à la majorité des votes exprimés quelle que soit la portion du capital représenté.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des Statuts ne pourront être prises qu'en assemblée générale extraordinaire des associés, à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

Un associé unique exerce seul les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la Loi.

Excepté en cas d'opérations courantes conclues dans des conditions normales, les contrats concluent entre l'associé unique et la Société doivent être inscrits dans un procès verbal ou établis par écrit.

### Exercice social - Comptes annuels

**Art. 17.** L'exercice social commence le 1<sup>er</sup> octobre et se termine le 30 septembre de chaque année.

**Art. 18.** Chaque année, au 30 septembre, le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes avec une annexe contenant le résumé de tous ses engagements, ainsi que les dettes du (des) gérant(s), du (des) commissaire(s) (s'il en existe) et du (des) associé(s) envers la société.

Dans le même temps, le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée générale des associés avec le bilan.

**Art. 19.** Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Si le nombre des associés excède 25 (vingt-cinq), une telle communication ne sera autorisée que pendant les 15 (quinze) jours précédant l'assemblée générale annuelle des associés.

### Surveillance de la société

**Art. 20.** Si le nombre des associés excède 25 (vingt-cinq), la surveillance de la Société sera confiée à 1 (un) ou plusieurs commissaire(s) aux comptes, associé(s) ou non.

Chaque commissaire aux comptes sera nommé pour une période expirant à la date de la prochaine assemblée générale annuelle des associés suivant sa nomination se prononçant sur l'approbation des comptes annuels.

A l'expiration de cette période, et de chaque période subséquente, le(s) commissaire(s) aux comptes pourra/pourront être renouvelé(s) dans ses/leurs fonction(s) par une nouvelle décision de l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique (selon le cas) jusqu'à la tenue de la prochaine assemblée générale annuelle des associés se prononçant sur l'approbation des comptes annuels.

Lorsque les seuils de l'article 35 de la loi du 19 décembre 2002 sur le registre du commerce et des sociétés seront atteints, la Société confiera le contrôle de ses comptes annuels à un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés nommés par l'assemblée générale des associées ou l'associé unique (selon le cas), parmi les membres de l'"Institut des réviseurs d'entreprises".

Nonobstant les seuils ci-dessus mentionnés, à tout moment, 1 (un) ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises peuvent être nommés par résolution de l'assemblée générale des associés ou l'associé unique (selon le cas) qui décide des termes et conditions de son/leurs mandat(s).

### Dividendes - Réserves

**Art. 21.** L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, 5 % (cinq pourcent) du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social tel que augmenté ou réduit le cas échéant, mais devront être repris si la réserve légale est inférieure à ce seuil de dix pourcent.

Les associés, à la majorité prévue par la Loi, ou l'associé unique (selon le cas) peuvent décider à tout moment qu'après déduction de la réserve légale, le bénéfice sera distribué entre les associés au titre de dividendes au pro rata de leur participation dans le capital de la Société ou reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

**Art. 22.** Nonobstant les dispositions de l'article précédent, l'assemblée générale des associés de la Société ou l'associé unique (selon le cas) peut, sur proposition du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas), décider de payer des acomptes sur dividendes en cours d'exercice social sur base d'un état comptable préparé par le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas), desquels il devra ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social, ou pour le premier exercice social, depuis la constitution de la Société, augmenté des bénéfices reportés et des

réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu de la Loi ou des Statuts.

### Dissolution - Liquidation

**Art. 23.** L'assemblée générale des associés, selon les conditions requises pour la modification des Statuts, ou l'associé unique (selon le cas), peut décider de la dissolution et la liquidation de la Société.

**Art. 24.** L'assemblée générale des associés avec l'approbation d'au moins la moitié des associés détenant trois quarts du capital social devra désigner 1 (un) ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, et déterminer la méthode de liquidation, les pouvoirs du ou des liquidateurs et leur rémunération.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés au prorata des parts sociales qu'ils détiennent.

### Loi applicable

**Art. 25.** Il est renvoyé aux dispositions de la Loi pour l'ensemble des points au regard desquels les présents Statuts ne contiennent aucune disposition spécifique.

### Souscription - Payment

Les Statuts ainsi établis, Johnson Controls Components SL, précitée, dûment représentée comme mentionnée ci-dessus, déclare souscrire à l'intégralité du capital social, comme suit:

| Souscripteur                             | Nombre de parts sociales | Valeur nominale (EUR) | Montant souscrit (EUR) | % du capital social |
|--|--------------------------|-----------------------|------------------------|---------------------|
| Johnson Controls Components SL . . . . . | 500                      | 25,-                  | 12.500,-               | 100%                |
| TOTAL . . . . .                          | 500                      | 25,-                  | 12.500,-               | 100%                |

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées à hauteur de 100% (cent pourcent) par un versement en numéraire, de sorte que le montant de EUR 12,500,- (douze mille cinq cents Euros) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société.

### Résolution de l'associé unique de la société

L'assemblée générale de l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées gérants de catégorie A de la Société avec effet à compter de la date des présentes et pour une durée indéterminée:

- M. Bruce McDonald, né le 29 avril 1960 à North Bay Can, Canada, avec adresse professionnelle au 5757 N. Green Bay Avenue, Glendale, WI, Etats-Unis; et

- M. Jérôme D. Okarma, né le 8 avril 1952, à Illinois, Etats-Unis, avec adresse professionnelle au 5757 N. Green Bay Avenue, Glendale, WI, Etats-Unis.

and

Les personnes suivantes sont nommées gérants de catégorie B de la Société avec effet à compter de la date des présentes et pour une durée indéterminée:

- M. Andrew O'Shea, né le 13 août 1981 à Dublin, Irlande, avec adresse professionnelle au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et

- M. Vincent Regnault, né le 4 septembre 1982 à Anderlecht, Belgique, avec adresse professionnelle au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

En conséquence, le conseil de gérance de la Société est désormais composé comme suit:

- M. Bruce McDonald, gérant de catégorie A;

- M. Jérôme D. Okarma, gérant de catégorie A;

- M. Andrew O'Shea, gérant de catégorie B; et

- M. Vincent Regnault, gérant de catégorie B.

Conformément à l'Article 12 des Statuts, la Société sera engagée par la seule signature de son gérant unique, et, en cas de pluralités de gérants, par la signature conjointe d'un (1) gérant de catégorie A et un (1) gérant de catégorie B.

2. Le siège social de la Société est établi au 65, Boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

### Disposition transitoire

A titre d'exception, le premier exercice social de la Société devra commencer à la date de constitution de la Société et se terminer en date du 30 Septembre 2013.

*Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Aucun autre point n'ayant à être traité, l'assemblée a été ajournée.

Dont acte, fait et passé à Esch/Alzette, au jour en tête du présent document.

Le document ayant été lu à la mandataire de la partie comparante, celle-ci a signé avec nous notaire le présent acte.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent acte qu'à la requête des personnes comparantes les présents Statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française. A la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Signé: Antonescu, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 03 mai 2013. Relation: EAC/2013/5866. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013075775/583.

(130093096) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2013.

---

**LaSalle JAPAN LOGISTICS II, Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 129.011.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2012 de LaSalle Japan Logistics II L.P., société mère de LaSalle Japan Logistics II Sàrl ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013075796/11.

(130093621) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2013.

---

**LeasePlan Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3372 Leudelange, 7, rue Nicolas Brosius.

R.C.S. Luxembourg B 29.202.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Leudelange, le 11 juin 2013.

Franck Charpentier

Finance Director

Référence de publication: 2013075802/12.

(130093791) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2013.

---

**Lear East European Operations, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.

R.C.S. Luxembourg B 100.647.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013075798/9.

(130093714) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2013.

---

**Lapis S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 22.438.

EXTRAIT

Il résulte d'un procès-verbal d'une assemblée générale ordinaire tenue en date du 29 mai 2013 que:

L'assemblée décide de reconduire pour une durée de six ans, les mandats des trois administrateurs suivants:

- Monsieur Willy HEIN, agent immobilier, né le 20 mai 1934 à Born, demeurant à L-1420 Luxembourg, 115, avenue Gaston Diderich,

- Monsieur Armand HEIN, architecte, né le 12 janvier 1961 à Luxembourg, demeurant à L-1420 Luxembourg, 117, avenue Gaston Diderich,

- Madame Anne GROS, sans état, née le 16 décembre 1931 à Luxembourg, demeurant à L-1420 Luxembourg, 115, avenue Gaston Diderich.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2019.

L'assemblée décide de nommer la société GESTATEC S.A., inscrite au Registre de Commerce Luxembourg sous le numéro B 86.750 ayant son siège social à 4, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg en tant que commissaire aux comptes pour une durée de six ans en remplacement de la société Europe Fiduciaire Luxembourg S.A..

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2019.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2013075817/22.

(130093188) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2013.

---

**K.S.A. Lux Cars, Société à responsabilité limitée,  
(anc. Relax Confort).**

Siège social: L-8399 Windhof, 3, rue d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 143.376.

—  
**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

*Extrait*

Par jugement rendu en date du 16 mai 2013, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le juge-commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions,

a déclaré closes pour absence d'actifs les opérations de liquidation de la société à responsabilité limitée:

K.S.A. Lux Cars S.à r.l. (anciennement Relax Confort S.à r.l.), ayant son siège social à L-8399 Windhof, 3, rue d'Arlon, de fait inconnue à cette adresse.

Pour extrait conforme

Me Anthony BRAESCH

*Avocat à la Cour*

Référence de publication: 2013075783/18.

(130093103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2013.

---

**Kulczyk Real Estate Holding 2 S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 137.779.

—  
*Extrait du contrat de cession de parts en date du 5 juin 2013*

En vertu de l'acte de transfert de parts, en date du 5 juin 2013, l'associé unique Kulczyk Investments S.A., avec siège social à 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerces et des Sociétés sous le numéro B 126.198, a transféré la totalité de ses parts détenues dans la Société de la manière suivante:

- 12,500 parts sociales ordinaires d'une valeur de 1 EUR chacune, à Polenergia Holding S.à r.l., avec siège social à 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerces et des Sociétés sous le numéro B 100.856.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juin 2013.

Stijn CURFS

*Mandataire*

Référence de publication: 2013075784/19.

(130093086) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2013.

---

**Jalyne S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.  
R.C.S. Luxembourg B 158.952.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 24 mai 2013 à 10.00 heures à Luxembourg*

- L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de renouveler le mandat d'administrateur A de Monsieur Jacques BONNIER et les mandats d'Administrateur B de Messieurs Joseph WINANDY et Koen LOZIE.
- L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de renouveler le mandat de la société THE CLOVER, 6, rue d'Arlon, L-8399 Windhof, Commissaire aux Comptes pour une période d'un an.
- Les mandats des Administrateurs A et B ainsi que le mandat de Commissaire aux Comptes, viendront donc à échéance à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2013.

Pour copie conforme

Signatures

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2013075779/17.

(130093533) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2013.

---

**Legg Mason Managed Solutions SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-8030 Strassen, 145, rue du Kiem.  
R.C.S. Luxembourg B 60.118.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 11 juin 2013.

*Pour le compte de Legg Mason Managed Solutions SICAV*

Signature

Référence de publication: 2013075803/12.

(130093888) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2013.

---

**Lankos Participations S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1510 Luxembourg, 8, avenue de la Faïencerie.  
R.C.S. Luxembourg B 114.303.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013075816/9.

(130093332) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2013.

---

**Hifimmo, Société Anonyme.**

Siège social: L-3253 Bettembourg, 1, route de Luxembourg.  
R.C.S. Luxembourg B 147.966.

—  
EXTRAIT

L'Assemblée Générale du 6 juin 2013 a renouvelé:

- la société anonyme de droit belge FIDUSCA, ayant son siège social à B-1780 Wemmel (Belgique), 19 Vesaliuslaan, enregistrée à la Banque-Carrefour des Entreprises sous le numéro 0466.379.166, représentée par Monsieur Marc Poulet, né le 31 janvier 1947 à Ganshoren (Belgique), demeurant professionnellement à B-1780 Wemmel (Belgique), 19 Vesaliuslaan, dans son mandat d'administrateur et de Président du Conseil d'Administration de la société jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2018;
- la société anonyme de droit belge STARFIN N.V., ayant son siège social à B-1780 Wemmel (Belgique), 61 JB Van Gysellaan, enregistrée à la Banque-Carrefour des Entreprises sous le numéro 0466.380.057, représentée par Monsieur Laurent Poulet, né le 19 mai 1989 à Knokke-Heist (Belgique), demeurant professionnellement à B-1780 Wemmel (Belgique), 61 JB Van Gysellaan, dans son mandat d'administrateur de la société jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2018;

- la société à responsabilité limitée de droit belge BVBA I-ADVICE, ayant son siège social à B-1730 Asse (Belgique), 18 Louwijn, enregistrée à la Banque-Carrefour des Entreprises sous le numéro 400.599.904, représentée par Monsieur Joseph Van Belle, né le 24 décembre 1951 à Leuven (Belgique), demeurant professionnellement à B-1730 Asse (Belgique), 18 Louwijn, dans son mandat d'administrateur et d'administrateur-délégué de la société jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2018;

- la société anonyme de droit belge Pubinvest N.V., ayant son siège social à B-1780 Wemmel (Belgique), 62 Van Gysellaan, enregistrée à la Banque-Carrefour des Entreprises sous le numéro 0466.379.661, représentée par Monsieur Pascal Poulet, né le 21 février 1969 à Ixelles (Belgique), demeurant professionnellement à B-1780 Wemmel (Belgique), 62 Van Gysellaan, dans son mandat d'administrateur et d'administrateur-délégué de la société jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2018;

- Madame Sylvia Vergauwen, née le 17 juillet 1968 à Uccle (Belgique), demeurant à B-1020 Laeken (Belgique), 30 rue Edmond Tollenaere, en qualité de commissaire aux comptes de la société jusqu'à l'issue de l'assemblée générale approuvant les comptes annuels au 31 mars 2013.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2013076464/33.

(130093940) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2013.

### **GUS Finance Luxembourg Limited, Société à responsabilité limitée.**

Siège de direction effectif: L-1661 Luxembourg, 99, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 93.313.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-first of May.

Before Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of GUS Finance Luxembourg Limited (the «Company»), a société à responsabilité limitée, incorporated in England on April 24, 2002, having its registered office at Universal House, Devonshire Street, Manchester, M60 1XA, United Kingdom and having transferred its principal establishment in Luxembourg at 99, Grand Rue, L-1661 Luxembourg, pursuant to a deed of the Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, of the first day of the month of April 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 566 of 23<sup>rd</sup> May 2003. The statutes of the Company have been modified for the last time on 26<sup>th</sup> March 2009, by deed of Maître Gérard Lecuit, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 904 of 29<sup>th</sup> April 2009. The company is registered with the Luxembourg Trade Register under the number B 93313.

There appeared:

GUS Holdings Unlimited, a company existing under the laws of England and Wales and having its seat at Landmark House, Experian Way, NG2 Business Park, Nottingham NG80 1ZZ, United Kingdom, registered with Companies House under the number 03496850, (the "Sole Shareholder"),

here represented by Mr Eric Isaac, manager, residing in Moutfort, 4, Gappenhiehl, by virtue of a proxy under private seal on 15<sup>th</sup> May 2013.

Which proxy, after signature ne varietur by the proxyholder and the notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party, through its attorney, requests the notary to enact that:

(i) the seven hundred and fifty (750) shares, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Sole Shareholder has been duly informed; and

(ii) the agenda of the meeting is the following:

#### *Agenda*

1. To approve the financial statements of the Company for the period ended on 20 May 2013.
2. To decide on the allocation of the result.
3. To transfer the principal office and place of management of the Company from L-1661 Luxembourg, 99, Grand-rue to Landmark House, Experian Way, NG2 Business Park, Nottingham NG80 1ZZ, United Kingdom.
4. To confer powers to carry out the deletion of the Company from the Register of Commerce and Companies in Luxembourg.
5. To grant full discharge to the managers for the execution of their mandates.
6. Any other business.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions were taken:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolves to approve the financial statements of the Company for the period from 1<sup>st</sup> April to 20<sup>th</sup> May 2013 and to carry forward the result for the period.

*Second resolution*

The Sole Shareholder resolves to transfer the principal establishment and the business and administrative seat of the Company from Luxembourg to the United Kingdom.

*Third resolution*

The Sole Shareholder resolves that the registered office, the principal establishment and the business and administrative seat of the Company shall be in the United Kingdom, at the following address:

Landmark House, Experian Way, NG2 Business Park, Nottingham NG80 1ZZ, United Kingdom.

*Fourth resolution*

The Sole Shareholder resolves to confer power to Mr Eric Isaac, on behalf of and in the name of the Company, to do whatever is necessary for purposes of deletion of the Company from the Company Register of Commerce and Companies in Luxembourg and to effect, sign, execute and deliver any and all necessary documents for the discontinuance of the Company as a company under the laws of Luxembourg.

*Fifth resolution*

The Sole Shareholder resolves to grant discharge to the managers for the execution of their mandate for the period ended on 20 May 2013.

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which are payable by the Company as a result of this document are estimated at approximately two thousand euros.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the persons appearing, who are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with Us notary this original deed.

**Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille et treize, le vingt et un mai à 16.00 heures.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire de GUS Finance Luxembourg Limited (la «Société»), ayant son siège social à Universal House, Devonshire Street, Manchester, M60 1XA, Royaume-Uni, ayant transféré son siège de direction effectif au 99, Grand-Rue, L-1661 Luxembourg, conformément à un acte de Maître Gérard Lecuit, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 1<sup>er</sup> avril 2003, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 566 du 23 mai 2013. Les statuts de la société ont été modifiés en dernier lieu suivant acte de Maître Gérard Lecuit, alors notaire de résidence à Luxembourg en date du 26 mars 2009, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 904 du 29 avril 2013. La société est enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 93313.

A comparu:

La société GUS Holdings Unlimited, une société de droit anglais et gallois, ayant son siège social à Landmark House, Experian Way, NG2 Business Park, Nottingham NG80 1ZZ, Royaume Uni, inscrite sur le registre anglais Companies House sous le numéro 03496850, (l'«Associé Unique»),

ici représentée par M. Eric Isaac, gérant de la société, demeurant à Moutfort, 4, Gappenhiehl en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 15 mai 2013,

laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire soussigné, sera enregistrée avec le présent acte.

La partie comparante, par l'intermédiaire de son mandataire, prie le notaire d'acter que:

(i) les sept cent cinquante (750) parts sociales, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont l'Associé Unique a été préalablement informé, et

(ii) l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour*

1) Approbation des comptes financiers arrêtés au 20 mai 2013.

- 2) Allocation du résultat.
- 3) Transfert du siège de direction effectif du 99, Grand-Rue, L-1661 Luxembourg à Landmark House, Experian Way, NG2 Business Park, Nottingham NG80 1ZZ, Royaume Uni
- 4) Attribution de pouvoirs afin d'opérer la radiation de la Société au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg
- 5) Décharge à donner aux gérants pour l'exécution de leur mandat
- 6) Divers

Après que l'agenda ait été approuvé par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été prises:

*Première résolution*

L'Associé Unique approuve les comptes financiers arrêtés au 20 mai 2013 et décide de reporter le résultat de la période.

*Deuxième résolution*

L' Associé Unique décide de transférer le siège de direction effectif de Luxembourg au Royaume Uni.

*Troisième résolution*

L'Associé Unique décide que l'adresse du siège de direction effectif sera au Royaume Uni à l'adresse suivante:  
Landmark House, Experian Way, NG2 Business Park, Nottingham NG80 1ZZ, Royaume-Uni.

*Quatrième résolution*

L' Associé Unique décide de conférer tous pouvoirs généralement quelconques à M. Eric Isaac, pour, au nom et pour le compte de la Société, parvenir à la radiation de l'inscription de la Société au registre de commerce et des sociétés, et pour faire toutes démarches, réquisitions, déclarations et délégations relatives à la cessation de la Société en tant que société de droit luxembourgeois.

*Cinquième résolution*

L'Associé Unique décide d'accorder décharge pleine et entière aux gérants pour l'exécution de leurs mandats pour la période se terminant le 20 mai 2013.

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la Société des suites de ce document sont estimés à deux mille euros.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: E. ISAAC, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 23 mai 2013. Relation: LAC/2013/23397. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Référence de publication: 2013076439/128.

(130094764) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2013.

**H-Worldwide SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 172.690.

*Extrait des décisions prises en Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires de la Société tenue le 6 juin 2013*

Il a été décidé comme suit:

1. de renouveler le mandat des Administrateurs de la Société pour un terme expirant à l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2014.

2. de renouveler le mandat du Réviseur d'entreprise de la Société pour un terme expirant à l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2014.

Le Conseil d'Administration de la Société se compose comme suit:

| nom     | prénom(s) | fonction       |
|---------|-----------|----------------|
| Faraone | Paolo     | Administrateur |
| Limpach | Théo      | Administrateur |
| Hoegger | Marc      | Administrateur |

Le Réviseur d'entreprise de la Société est:

dénomination ou raison sociale

PricewaterhouseCoopers

Luxembourg, le 6 juin 2013.

Citco Fund Services (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2013076441/24.

(130094037) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2013.

**Highland VIIB - PRI (1) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 146.565.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juin 2013.

Référence de publication: 2013076445/10.

(130094509) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2013.

**IK Investment Partners S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 84.181,25.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 98.911.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-second day of May at 4.30 p.m.

Before the undersigned Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

1. Fatburen Europa B.V., a company duly incorporated under the laws of The Netherlands and having its registered office in Claude Debussylaan 18, Amsterdam 1082 MD, The Netherlands;
2. Mr. Christopher Masek, residing at 7 Drayton Gardens, London, SW10 9RY, United Kingdom;
3. Mr. Mads Ryum Larsen, residing at South Rise, South Road, St George's Hill, Weybridge, Surrey, KT13 0NA, United Kingdom;
4. Mr. James Yates, residing at 36 Montague Road, Richmond, TW10 6JB, United Kingdom;
5. MAJA Vermögensverwaltungsgesellschaft GmbH, having its registered office at Isestrasse 117, D-20149, Hamburg, Germany;
6. Stellaris AB, having its registered office at 32, Orrspelsvägen, S-167 66 Bromma, Sweden and registered with the Registrar of Companies of Sweden under number 556706-4661;
7. International Kapital Investment Partners S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg) under number B 162242; and
8. Anders Petersson, having his address at Haynstrasse 30, 20249 Hamburg, Germany,
9. IK Investment Partners S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 412 F, Route d'Esch, L-2086 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg) under number B 98911.

Here represented by Ms. Elodie Duchêne, attorney at law, residing professionally in Luxembourg, acting by virtue of nine (9) proxies given on 22 May 2013.

The said proxies, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of the registration.

The appearing parties, represented as stated hereabove, have requested the undersigned notary to enact the following:

That they are the actual shareholders of "IK INVESTMENT PARTNERS SARL" formerly Industri Kapital Luxembourg Sàrl, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office in Luxembourg, incorporated by a deed of the notary public Maître Joseph Elvinger, residing in Luxembourg, on December 31<sup>st</sup>, 2003, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations number 316 of March 19<sup>th</sup>, 2004, the articles of which have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary on 22 May 2013, not yet published in the Memorial, Recueil des Sociétés et Associations (the "Company").

In accordance with Article 7.3 of the articles of association of the Company, as amended from time to time, on 22 May 2013 the Company has redeemed 210 Class D Preference Shares, 210 Class E Preference Shares, 210 Class F Preference Shares, 210 Class G Preference Shares, 210 Class H Preference Shares, 210 Class I Preference Shares owned by Comparsio AB in the share capital of the Company. That the voting rights of the 210 Class D Preference Shares, 210 Class E Preference Shares, 210 Class F Preference Shares, 210 Class G Preference Shares, 210 Class H Preference Shares, 210 Class I Preference Shares held by the Company itself are suspended.

All this having been declared, the appearing parties, representing 100% of shares of the Company have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting and have requested the notary to state that:

I. The agenda of the meeting is the following:

1. Reduction of the share capital of the Company by an amount of three thousand nine hundred thirty-seven point fifty Euros (EUR 3,937.50) in order to bring the Company's subscribed capital from its current amount of eighty-eight thousand one hundred and eighteen point seventy five Euros (EUR 88,118.75) to eighty-four thousand one hundred eighty-one point twenty five Euros (EUR 84,181.25) by cancellation of two hundred and ten (210) Class D Preference Shares, two hundred and ten (210) Class E Preference Shares, two hundred and ten (210) Class F Preference Shares, two hundred and ten (210) Class G Preference Shares, two hundred and ten (210) Class H Preference Shares, two hundred and ten (210) Class I Preference Shares, with a nominal value of three point one hundred twenty-five Euro (EUR 3.125) each, held by the Company;

2. Modification of the provisions of Article 7.1 (Subscribed and Paid Up Share Capital) of the articles of association of the Company, as amended from time to time (the "Articles") as a result of the capital reduction; and

3. Miscellaneous.

After approval of the foregoing, the meeting passed the following resolutions:

*First resolution*

The general meeting decides to reduce the Company's subscribed share capital by an amount of three thousand nine hundred thirty-seven point fifty Euros (EUR 3,937.50) in order to bring the Company's subscribed capital from its current amount of eighty-eight thousand one hundred and eighteen point seventy five Euros (EUR 88,118.75) to eighty-four thousand one hundred eighty-one point twenty five Euros (EUR 84,181.25) by cancellation of two hundred and ten (210) Class D Preference Shares, two hundred and ten (210) Class E Preference Shares, two hundred and ten (210) Class F Preference Shares, two hundred and ten (210) Class G Preference Shares, two hundred and ten (210) Class H Preference Shares, two hundred and ten (210) Class I Preference Shares, with a nominal value of three point one hundred twenty-five Euro (EUR 3.125) each, held by the Company in its own portfolio.

*Second resolution*

The general meeting decides to amend article 7.1 (Subscribed and Paid Up Share Capital) of the Articles which shall henceforth read as follows.

" **7.1. Subscribed and Paid Up Share Capital.** The Company's corporate capital is fixed at eighty-four thousand one hundred eighty-one point twenty five Euros (EUR 84,181.25) represented by three thousand fifty-eight (3,058) Class A Ordinary Shares, three thousand nine hundred and eighty (3,980) Class D Preference Shares, three thousand nine hundred and eighty (3,980) Class E Preference Shares, three thousand nine hundred and eighty (3,980) Class F Preference Shares, three thousand nine hundred and eighty (3,980) Class G Preference Shares, three thousand nine hundred and eighty (3,980) Class H Preference Shares and three thousand nine hundred and eighty (3,980) Class I Preference Shares, all with a par value of three point one hundred twenty-five Euro (EUR 3.125) and all fully subscribed and entirely paid up.

At the moment and as long as all the Shares are held by only one shareholder, the Company is a one man company ("société unipersonnelle ") in the meaning of Article 179 (2) of the Law. In this contingency Articles 200-1 and 200-2, among others, will apply, this entailing that each decision of the sole shareholder and each contract concluded between him and the Company represented by him shall have to be established in writing."

There being no further business, the meeting is terminated.

*Costs*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of the present increase of capital, is approximately one thousand two hundred euros.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the persons appearing, she signed together with the notary the present deed.

**Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille douze, le vingt-deux mai à seize heures trente.

Par-devant, Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

**ONT COMPARU:**

1. Fatburen Europa B.V., une société de droit de néerlandais, ayant son siège social à Claude Debussylaan 18, Amsterdam 1082 MD, Pays-Bas;

2. Monsieur Christopher Masek, demeurant au 7 Drayton Gardens, Londres, SW10 9RY, Royaume Uni;

3. Monsieur Mads Ryum Larsen, demeurant à South Rise, South Road, St George's Hill, Weybridge, Surrey, KT13 0NA, Royaume-Uni;

4. Monsieur James Yates, demeurant à 36 Montague Road, Richmond, TW10 6JB, Royaume-Uni;

5. MAJA Vermögensverwaltungsgesellschaft GmbH, ayant son siège social à Isestrasse 117, D-20149, Hamburg, Allemagne;

6. Stellaris AB, ayant son siège social au 32, Orrspelsvägen, S-167 66 Bromma, Suède et enregistrée auprès du Registre des Sociétés de Suède sous le numéro 556706-4661;

7. International Kapital Investment Partners S.à r.l., une société à responsabilité limitée gouvernée par les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 162242, et

8. Anders Petersson, demeurant au Haynstrasse 30, 20249 Hamburg, Allemagne,

9. IK Investment Partners S.à r.l., une société à responsabilité limitée gouvernée par les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 412 F, Route d'Esch, L-2086 Luxembourg, et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 98911.

Ici représentés par Melle Elodie Duchêne, Avocate à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg, agissant en vertu de neuf (9) procurations datées du 22 mai 2013.

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par la mandataire des comparants et le notaire soussigné, resteront annexées aux présentes pour les besoins de l'enregistrement.

Les comparants, représentés comme dit avant, ont requis le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

Qu'ils sont les associés actuels de «IK INVESTMENT PARTNERS SARL» anciennement Industri Kapital Luxembourg Sàrl, une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à Luxembourg, constituée par acte du notaire Joseph Elvinger, demeurant à Luxembourg, le 31 décembre 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 316 du 19 mars 2004, les statuts ayant été modifiés pour la dernière fois selon un acte du notaire instrumentant, le 22 mai 2013, pas encore publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations (la «Société»). Que conformément à l'article 7.3 des statuts de la Société, tels que modifiés, en date du 22 mai 2013 la Société a racheté deux cent dix (210) parts sociales Préférentielles de Classe D, deux cent dix (210) parts sociales Préférentielles de Classe E, deux cent dix (210) parts sociales Préférentielles de Classe F, deux cent dix (210) parts sociales Préférentielles de Classe G, deux cent dix (210) parts sociales Préférentielles de Classe H, deux cent dix (210) parts sociales Préférentielles de Classe I détenues par Comparsio AB dans la Société. Que les droits de vote des deux cent dix (210) parts sociales Préférentielles de Classe D, deux cent dix (210) parts sociales Préférentielles de Classe E, deux cent dix (210) parts sociales Préférentielles de Classe F, deux cent dix (210) parts sociales Préférentielles de Classe G, deux cent dix (210) parts sociales Préférentielles de Classe H, deux cent dix (210) parts sociales Préférentielles de Classe I détenues par la Société sont suspendus. Les comparants représentant 100% de parts sociales de la Société ont immédiatement procédé à l'assemblée générale extraordinaire et ont requis le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

I.- L'agenda de l'assemblée est le suivant:

1. Réduction du capital social de la Société d'un montant de trois mille neuf cent trente sept Euros cinquante cents (EUR 3.937,50) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de quatre-vingt-huit mille cent dix-huit Euros soixante-quinze cents (EUR 88.118,75) à quatre-vingt-quatre mille cent quatre-vingt-un Euros vingt-cinq cents (EUR 84.181,25) par annulation de deux cent dix (210) parts sociales Préférentielles de Classe D, deux cent dix (210) parts sociales Préférentielles de Classe E, deux cent dix (210) parts sociales Préférentielles de Classe F, deux cent dix (210) parts sociales Préférentielles de Classe G, deux cent dix (210) parts sociales Préférentielles de Classe H, deux cent dix (210) parts sociales Préférentielles de Classe I détenues par la Société;

2. Modification de l'article 7.1. (Capital souscrit et libéré) des statuts de la Société, tels que modifiés (les «Statuts») suite à la réduction du capital social;

### 3. Divers.

Après approbation de ce qui précède, l'assemblée a pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée générale décide de réduire le capital social de la Société d'un montant de trois mille neuf cent trente sept Euros cinquante cents (EUR 3.937,50) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de quatre-vingt-huit mille cent dix-huit Euros soixante-quinze cents (EUR 88.118,75) à quatre-vingt-quatre mille cent quatre-vingt-un Euros vingt-cinq cents (EUR 84.181,25) par annulation de deux cent dix (210) parts sociales Préférentielles de Classe D, deux cent dix (210) parts sociales Préférentielles de Classe E, deux cent dix (210) parts sociales Préférentielles de Classe F, deux cent dix (210) parts sociales Préférentielles de Classe G, deux cent dix (210) parts sociales Préférentielles de Classe H, deux cent dix (210) parts sociales Préférentielles de Classe I détenues par la Société elle-même.

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide de modifier l'article 7.1 (Capital souscrit et libéré) des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **7.1. Capital souscrit et libéré.** Le capital social de la Société est fixé à quatre-vingt-quatre mille cent quatre-vingt-un Euros vingt-cinq cents (EUR 84.181,25) représenté par trois mille cinquante-huit (3.058) Parts Sociales Ordinaires de Classe A, trois mille neuf cent quatre-vingt (3.980) Parts Sociales Préférentielles de Classe D, trois mille neuf cent quatre-vingt (3.980) Parts Sociales Préférentielles de Classe E, trois mille neuf cent quatre-vingt (3.980) Parts Sociales Préférentielles de Classe F, trois mille neuf cent quatre-vingt (3.980) Parts Sociales Préférentielles de Classe G, trois mille neuf cent quatre-vingt (3.980) Parts Sociales Préférentielles de Classe H et trois mille neuf cent quatre-vingt (3.980) Parts Sociales Préférentielles de Classe I, chacune ayant une valeur nominale de trois Euros et cent vingt-cinq Cent (EUR 3,125) et toutes entièrement souscrites et libérées.

A partir du moment et aussi longtemps que toutes les parts sociales sont détenues par un seul associé, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la Loi sur les Sociétés. Dans la mesure où les articles 200-1 et 200-2 de la Loi sur les Sociétés trouvent à s'appliquer, chaque décision de l'associé unique et chaque contrat conclu entre lui et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes est estimé à environ mille deux cents Euros.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des comparants, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: E. DUCHENE, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 24 Mai 2013. Relation: LAC/2013/23575. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Référence de publication: 2013076479/186.

(130094173) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2013.

### **Sabella Investments Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 111.702.

Déposé le 2/07/2009 au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg

La mention rectificative remplacera la précédente version déposée

#### EXTRAIT RECTIFICATIF

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 7 mai 2009 que:

1. La démission de Monsieur Kalle NORBERG et de Madame Janika KOLK en leur qualité d'administrateur est acceptée.
2. Monsieur Benoît BAUDUIN, né le 31 mars 1976 à Messancy (Belgique), demeurant professionnellement 12 rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg et Patrick MOINET, né le 6 juin 1975 à Bastogne (Belgique), demeurant professionnellement 12 rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg sont nommés en qualité d'administrateurs, leur mandat prenant fin lors de l'assemblée générale statuant sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2012.

3. La démission de Monsieur Guilherme M.F. BEZERRIL de son poste d'administrateur est acceptée avec effet au 21 janvier 2009.

4. Monsieur Luc GERONDAL, né le 23 avril 1976 à Kinshasa (République Démocratique du Congo), demeurant professionnellement 12 rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg est nommé en qualité d'administrateur avec effet au 21 janvier 2009, pour la même période.

5. La démission de Monsieur André VELOSO FONTENELLE BEZERRIL de son poste de Commissaire est acceptée avec effet au 21 janvier 2009.

6. Est nommée avec effet au 21 janvier 2009, en qualité de Commissaire, pour la même période, la société REVI-CONSULT S.à.r.l., société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 16 rue Jean l'Aveugle, L-1148 Luxembourg.

7. Le siège social de la société est transféré du 6 rue Philippe II, L-2340 Luxembourg au 6 rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 5 juin 2013.

Référence de publication: 2013073812/30.

(130090434) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2013.

### **Step, Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 122.602.

*Extrait des résolutions de l'associé unique en date du 29 avril 2013*

Il a été décidé en date du 29 avril 2013:

- de renouveler le mandat de Monsieur Jean-Robert Bartolini en tant qu'administrateur B de la Société jusqu'à l'assemblée générale qui approuvera les comptes au 31 décembre 2015,

- de nommer Monsieur John Morgan Callagy ayant son adresse professionnelle au Buchanan House, 3, St James's Square, Londres SW1Y 4JU, Royaume-Uni en tant qu'administrateur A, Monsieur Keith MacMillan ayant son adresse professionnelle au Long Meadow Farm, Aston Clinton HP22 5NQ Royaume-Uni en tant qu'administrateur A, Monsieur Gail Boardman ayant son adresse professionnelle au 60, Dallin Road SE18 3NU Londres Royaume-Uni en tant qu'administrateur A et Monsieur Luca Gallinelli ayant son adresse professionnelle au 412F route d'Esch L-1030 Luxembourg en tant qu'administrateur B jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2018,

- de nommer FIN-CONTRÔLE S.A., ayant son siège social au 12 rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg en tant que commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2018.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013073801/20.

(130090971) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2013.

### **Sandstrom Metals & Energy (Luxembourg), Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 25.000,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 162.633.

Il résulte des résolutions écrites de l'associé unique de la Société en date du 6 juin 2013 que Monsieur Christophe Maillard a démissionné de sa position de gérant de catégorie B de la Société avec effet immédiat.

Il est décidé de nommer Madame Marjorie Allo, née le 19 novembre 1967 à Paris, France, résidant au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, comme gérante de catégorie B de la Société avec effet au 6 juin 2013 pour une durée indéterminée.

Par conséquent, le conseil de gérance de la Société est maintenant composé comme suit:

- Mr. Scott Mc Kinlay, comme gérant de catégorie A de la Société;
- Mme Krysta Rehaag comme gérante de catégorie B de la Société; et
- Mme Marjorie Allo comme gérante de catégorie B de la Société

Le 6 juin 2013.

Pour extrait conforme

*Un mandataire*

Référence de publication: 2013073790/20.

(130090970) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2013.